



Bulletin Officiel

N° 5613 Mardi 22 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI BANK	25
---------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED	26-28
---------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES MAGHREBIA S.A - AGO -	29
CITY CARS - AGO -	30
CITY CARS - AGE -	30

PROJET DE RESOLUTIONS

CITY CARS - AGO -	31-33
CITY CARS - AGE -	34-35

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV	36
STRATEGIE ACTIONS SICAV	37
SICAV PLUS	38
SICAV ENTREPRISE	39
SICAV AMEN	40-41
AMEN PREMIERE SICAV	42-43

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE TUNISO LIBYEN - BTL -	44-46
COMAR	47-51
ASSURANCES HAYETT	52-57
STAR	58-62

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV	63
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	63
AMEN PREMIERE SICAV	64
SICAV ENTREPRISE	64

CHANGEMENTS DE DIRIGEANTS

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	65
SICAV PROSPERITY	65
SICAV TRESOR	65

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

66-67

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- MAGHREBIA VIE
- FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91 -24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91 -24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capital, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement de s

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission :

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

ATTIJARI BANK

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Attijari Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **20/04/2018**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2018, à raison d'1 (une) action nouvelle pour **40** (quarante) actions anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari Bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari Bank en vue de leur annulation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'AGE du 20/04/2018, le conseil d'administration réuni le **04/05/2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **25/05/2018**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes d'Attijari Bank seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25/05/2018**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2017 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **08/05/2018**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **25/05/2018**.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Markez Sahnoun

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES PETITS PORTEURS**

1- Objet :

La société SANIMED s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs.

A cet effet la société SANIMED informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2017 au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société SANIMED,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- Une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % dans le capital social pour les actionnaires personne physique et morale non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.

3- Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;
 - Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales ;
 - Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
 - Une fiche de candidature (annexe 1) ;
 - Un C.V détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2)

- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de SANIMED.

1- Dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société SANIMED et portant la mention : **« Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs »** et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société SANIMED Route de Gremda Km 10.5 Markez Sahnoun 3012 Sfax BP 68, (le cachet du bureau d'ordre fait foi).

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 Juin 2018 à 10h 30 min à L'Hôtel Mouradi Ghammarth.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....
.....

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société SANIMED pour le reste du mandat des administrateurs actuels.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis -
Belvédère

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 Juin 2018 à 12h00 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSURANCES MAGHREBIA S.A :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
- 8) Mandat du Co-Commissaire aux Comptes.

GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A - ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A-ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A-MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A:

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2017 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2017.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 5 juin 2018, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
9. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur et remplacement de cet administrateur démissionnaire par l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour le rachat et la vente par la Société de ses propres actions pour réguler le cours boursier à la Bourse des Valeurs Mobilières ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6028

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le Mardi 5 juin 2018, à douze heures (12h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réitération de la décision d'ajout d'une nouvelle activité secondaire de la Société (commerce de distribution - achat et vente de véhicules d'occasion) ;
2. Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société ;
3. Mise à jour des statuts de la Société ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6029

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 78.363.202,120 DT et faisant ressortir un résultat net 13.522.239,916 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 89.580.956,427 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.812.231,285 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2017 :	13.522.239,916 DT ;
Réserves légales (plafonnées à 10%) :	0 DT ;
Résultats reportés :	10.276.082,154 DT ;
Bénéfice distribuable :	23.798.322,070 DT ;
Dividendes de l'exercice 2017 :	12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :	11.378.322,070 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,920 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du..... 2018.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin de son mandat en tant qu'administrateur de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler monsieur Mehdi MAHJOUB comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NEUVIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 17 avril 2018, a accepté la décision ferme, définitive et irrévocable du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de démissionner de son mandat d'Administrateur.

Suite à la démission du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de son mandat d'Administrateur et à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, après élection, Mr/Mme....., en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DIXIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés. L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

- Suite -

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que le CTKD a déclaré, en date du 21 novembre 2017 (Bulletin BVMT numéro 6720 du 21 novembre 2017), avoir franchi à la baisse (directement et indirectement) le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.

DOUZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cette autorisation est valable pour une année et porte sur un montant d'un Million de Dinars.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juin 2016 avait décidé d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Ayant obtenu depuis le cahier de charges permettant à la Société de mettre en application cette décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire réitère donc l'ajout à l'objet social de la Société, d'une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Le local sis à 51, rue Ali Darghouth, Tunis, servira comme établissement secondaire de la société pour l'exercice de cette activité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« Article 3 "Nouveau" : Objet

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

En application notamment de la deuxième (2^{ème}) résolution et de la décision du transfert du siège social votée lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adoption d'une version mise à jour des statuts de la Société.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer cette version mise à jour des statuts de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société, avec une faculté de subdélégation, pour réaliser toute formalité nécessaire auprès de toute administration et/ou le greffe du tribunal territorialement compétent pour modifier l'adresse du siège social de la Société, en adoptant littéralement celle mentionnée à l'article 4 des statuts de la Société, à savoir 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2017 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **31,236 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **25 mai 2018**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 0,312 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, les mandats des administrateurs suivants:

- M. Slaheddine LARGUECHE
- TUNISIE VALEURS
- ASSURANCES COMAR
- SMART ASSET MANAGEMENT

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du décès de Monsieur Mustapha HENCHIRI et décide, par conséquent, de réduire le nombre d'administrateurs dans STRATEGIE ACTIONS SICAV à quatre.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2017 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, les mandats des administrateurs suivants:

- M. Fethi MESTIRI
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Abderrazek BEN AMMAR
- Mme Rafiaa ABDELKEFI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,335 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **25 mai 2018**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 184,925 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2017 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à six cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 5 646 511,172 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,683 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **24 mai 2018**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à six cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DE SOCIETES

البنك التونسي الليبي

المقر الإجماعي : 25 شارع خير الدين باشا تونس 1002

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 أفريل 2018 ينشر البنك التونسي الليبي مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى :

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية إطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الثانية :

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة :

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،
- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،
- التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،
- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الثالثة :

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على العمليات الواردة بالتقرير.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

- Suite -

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتائج المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2017 والمنتوية في 31 ديسمبر 2017 على النحو التالي:

الوحدة : دينار تونسي

-3.292.783,908	النتيجة الصافية
4.565,377	أرباح مرحلة عن سنة 2016
-3.288.218,531	القابل للتخصيص
-2.764.170,412	استهلاكات مؤجلة
-524.048,119	نتائج مرحلة عن سنة 2017
0,000	الباقى

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة السادسة :

طبقا لمقتضيات الفصل 190 وما بعده من مجلة الشركات التجارية والمادة 32 وما بعدها من العقد التأسيسي للبنك، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد كمال الزنايدي كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيد سالم بالسعود والسيد المنذر برغل كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيدة شادية ذياب وذلك للمدة المتبقية من نيابتهما كل حسب تاريخ تعيينه.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة السابعة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين مكتب « Service Business & Audit SBA » ومكتب Cabinet Fethi Neji كمراقبي حسابات للبنك وذلك لمدة ثلاث سنوات 2018، 2019 و2020.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الثامنة :

تعطي الجلسة العامة العادية للممثل القانوني أو من ينوبه جميع الصلاحيات لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

- Suite -

II - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية :

الموازنة بعد تخصيص النتائج		للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017	
(الوحدة : دينار تون)			
الأصول	2017	2016	
خزانة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد	57 602 947	9 508 435	
مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية	126 799 220	325 949 973	
مستحقات على الحرفاء	389 814 488	349 791 581	
محفظه السندات التجارية	0	4 139 393	
محفظه الإستثمار	48 519 971	49 679 973	
أصول ثابتة	47 092 937	37 915 757	
أصول أخرى	8 417 708	7 608 996	
مجموع الأصول	678 247 271	784 594 108	
الخصوم	0	0	
البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية	224 851 075	369 485 321	
ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية	279 348 256	274 903 138	
ودائع وأموال الحرفاء	29 831 702	10 110 341	
اقتراضات وموارد خصوصية	37 750 996	19 938 242	
خصوم أخرى	571 782 029	674 437 042	
مجموع الخصوم	100 000 000	100 000 000	
الأموال الذاتية	9 753 461	10 152 501	
رأس المال	-3 288 219	4 565	
إحتياطيات	106 465 242	110 157 066	
نتائج موجلة			
مجموع الأموال الذاتية	678 247 271	784 594 108	
مجموع الخصوم والأموال الذاتية			

III - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2017

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي الصندوق الإجتماعي	احتياطي اختياري	احتياطي قانوني	رأس المال	البيانات
110 157 066	0	4 565	1 046 162	6 216 509	2 889 829	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2016/12/31 بعد التخصيص
-3 292 784	-3 292 784						نتائج السنة المحاسبية 2017
-403 333			-403 333				استعمالات الصندوق الإجتماعي
4 293			4 293				قواعد على قروض للموظفين
							تخصيص نتائج سنة 2017
0	4 565	-4 565					نتائج موجلة 2016
0	0				0		احتياطي قانوني
0	0			0			احتياطي اختياري
0	0		0				احتياطي الصندوق الإجتماعي
	3 288 219	-3 288 219					نتائج موجلة 2017
106 465 242	0	-3 288 219	647 123	6 216 509	2 889 829	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2016/12/31 بعد التخصيص

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 mai 2018, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**RESOLUTIONS(AGO DU 11/05/2018)****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances - CO.M.A.R -, réunie le vendredi 11 Mai 2018 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Rachid BEN YEDDER, Nabil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020 :

- Monsieur Rachid BEN YEDDER
- Monsieur Nabil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- - Monsieur Ahmed ABDELKEFI	2018
- - SICOF	2018
- AXA	2018
- AXA (2ème siège)	2018
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2019
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2019
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2019
- PARENIN S.A.	2019
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2019
- Monsieur Rachid BEN YEDDER	2020
- Monsieur Nabil BEN YEDDER	2020
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2020

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « Les commissaires aux comptes associés MTBF SARL », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer cabinet « FINOR » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 32 496 637,318 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	32 496 637,318
Bénéfice distribuable	32 496 637,318
Dividende 2017 <u>soumis</u> à retenue à la source	-250 000,000
Réserve pour toutes éventualités

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le vendredi 18 mai 2018.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Constatant qu'un montant de vingt millions cinq cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt quatorze (20 522 294,000) dinars, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » et correspondant à des bénéfices réinvestis est désormais distribuable du fait de la cession des actions ayant donné lieu au bénéfice de la déduction après écoulement du délai réglementaire de deux années suivant celle de la libération du capital souscrit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « Réserve pour toutes éventualités »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source à Quatorze millions sept cent cinquante mille (14 750 000) dinars

Par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Solde de la réserve pour toutes éventualités au 31/12/2013	:	14 766 965,414
- Dividendes de l'exercice 2017 <u>non soumis</u> à la retenue à la source	:	- 14 750 000,000
- Solde	:	16 965,414

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 18 mai 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à 160 000,000 dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018 à 36 000,000 dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité des risques pour l'exercice 2017 à 15 000,000 dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité des risques pour l'exercice 2018 à 30 000,000 dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :

Assurances COMAR

Page 1

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

A C T I F	Exercice 2017			Exercice 2016
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	2 557 338,063		2 557 338,063	2 413 672,410
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	9 894 823,371	8 151 299,626	1 743 523,745	919 660,223
AC13 Fonds commercial	15 000,000		15 000,000	15 000,000
	12 467 161,434	8 151 299,626	4 315 861,808	3 348 332,633
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	17 440 975,655	13 898 973,748	3 542 001,907	2 687 591,015
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	928 260,968	833 875,489	94 385,479	42 035,018
	18 369 236,623	14 732 849,237	3 636 387,406	2 729 626,033
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	65 205 555,259	15 050 040,005	49 555 220,190	45 888 047,251
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541,362	7 144 143,548	6 680 397,814	7 067 022,462
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	49 380 793,897	8 505 902,515	42 874 891,382	36 821 024,789
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	295 740 279,505	12 250 794,007	283 489 484,002	254 211 205,718
AC321 Parts dans les entreprises liées	77 329 214,390	4 694 396,304	72 634 818,286	70 990 741,360
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	202 690 569,715	7 556 398,303	195 134 171,412	171 717 569,358
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	15 329 495,000		15 329 495,000	11 902 895,000
AC33 Autres placements financiers	190 708 400,757	1 080 145,505	194 782 517,592	214 007 000,008
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	45 874 916,302	1 986 143,365	43 888 772,937	47 258 646,444
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	143 284 880,000		143 284 880,000	138 668 940,000
AC333 Autres Prêts Hypothécaires			0,000	0,000
AC334 Autres prêts	7 605 512,628		7 605 512,628	8 076 927,797
AC336 Autres	3 151,827		3 151,827	3 151,827
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 280 450,067		2 280 450,067	5 079 105,500
	558 003 525,388	27 886 984,035	530 116 541,353	515 186 082,377
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	11 945 344,116		11 945 344,116	6 888 675,307
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	93 365,000		93 365,000	309 516,000
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	44 618 211,900		44 618 211,900	33 115 811,300
AC540 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
	56 656 921,016		56 656 921,016	40 314 002,607
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	3 519 594,552		3 519 594,552	542 555,278
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	69 628 974,615	35 784 921,298	33 844 053,317	33 804 956,172
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	12 921 181,472		12 921 181,472	13 645 669,448
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 627 882,286	792 013,004	1 835 869,282	356 989,004
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	188 168,792		188 168,792	326 873,827
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 624 275,554		1 624 275,554	71 643,370
AC633 Débiteurs divers	2 017 212,717		2 017 212,717	1 151 191,239
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	92 527 289,988	36 576 934,302	55 990 355,686	49 899 878,338
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 530 901,793		11 530 901,793	473 711,530
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	10 034 035,711		10 034 035,711	8 823 910,383
AC722 Autres charges à répartir			0,000	0,000
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 899 197,024		5 899 197,024	6 768 415,921
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	3 223 701,914		3 223 701,914	2 584 276,338
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	32 515,912		32 515,912	21 349,997
	30 740 352,354		30 740 352,354	18 671 664,169
TOTAL DE L'ACTIF	748 704 480,805	87 508 007,180	661 596 410,025	650 149 580,157

Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Exercice 2017	Exercice 2016
		Montant Net	Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	CP1	50 000 000,000	50 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	CP2	116 117 499,697	78 098 568,522
CP4 Autres capitaux propres	CP4	32 330 686,647	52 852 980,647

- Suite -

Total capitaux propres après affectation		198 448 186,34 4	180 951 549,169
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 844 535,022	3 867 035,022
	PA 2	3 844 535,022	3 867 035,022
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		56 987 013,308	49 837 274,483
PA320 Provisions d'assurance vie		4 718 878,712	5 862 484,879
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 206 849,224	3 375 602,795
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		293 533 584,509	279 723 063,738
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		24 235,898	13 562,423
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		5 685 460,532	6 642 897,704
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		14 857 574,329	14 801 086,420
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		12 020 159,102	12 314 985,905
	PA 3	391 033 756	372 570 958,347
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		42 210 590	29 118 675,901
	PA 5	42 210 590	29 118 675,901
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		9 807 660	7 723 962,709
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		837 150	5 725 158,647
PA63 Autres dettes		2 820 305	2 842 138,768
PA632 Personnel		43 081	43 292,996
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		9 049 538	3 638 906,175
PA634 Crédoiteurs divers		16 663 588,390	16 806 220,609
	PA 6	39 221 321,550	36 779 679,904
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		6 638 030,887	6 861 687,813
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		6 638 030,887	6 861 687,813
	PA 7	6 638 030,887	6 861 687,813
Total du passif		482 948 233,27 8	449 198 036,987
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		681 396 419,623	630 9 586,156

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 2017/2016**

	2017	2016
CAPITAL SOCIAL	50 000 000,000	50 000 000,000
RESERVE LEGALE	5 000 000,000	5 000 000,000
PRIMES D'EMISSION	250 000,000	250 000,000
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	3 301 021,701	3 301 021,701
RESERVE POUR TOUTE EVENTUALITE	16 965,414	14 766 965,414
AUTRES RESERVE POUR TOUTES EVENTUALITES	107 549 512,582	54 780 581,407
RESERVES INDISPONIBLES P/REINVESTISSEMENT	31 661 825,000	52 184 119,000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	668 861,647	668 861,647
	198 448 186,344	180 951 549,169

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 mai 2018, La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 04 mai 2018 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Mohamed MATHLOUTHI et Houcine BEN MESSAOUD arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020 :

-Madame Zeineb GUELLOUZ

-Madame Lamia BEN MAHMOUD

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- M. Taoufik CHERIF	2018
- PGI HOLDING	2018

- Suite -

- M .Younès BOUCHOUCHA	2019
- M. Slaheddine LADJIMI	2019
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} siège)	2019
- AMEN BANK	2019
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2020
- Mme Lamia BEN MAHMOUD	2020

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **3 459 295,103 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	3 459 295,103
Réserve légale (5%)	-172 964,755
Bénéfice distribuable	3 286 330,348
Dividende 2017 <u>soumis</u> à retenue à la source	-100 000,000
Réserve pour toutes éventualités	3 186 330,348

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au vendredi 11 mai 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt (783 580,000) dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » et correspondant à des bénéfices réinvestis est désormais distribuable du fait de la cession des actions ayant donné lieu au bénéfice de la déduction après écoulement du délai réglementaire de deux années suivant celle de la libération du capital souscrit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 1 400 000,000 **dinars** par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source, par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Réserve pour toutes éventualités à régime fiscal particulier	:	1 413 730,599
- Dividende 2017 <u>non soumis</u> à retenue à la source	:	-1 400 000,000
- Réserve pour toutes éventualités à régime fiscal particulier	:	13 730,599

- Suite -

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au vendredi 11 mai 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à **500 dinars bruts** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018 à **12000 dinars bruts**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité des risques pour l'exercice 2018 à **12000** dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**ACTIF DU BILAN**

A C T I F	NOTES	Exercice 2017		Exercice 2016
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		5 999 864,168	2 898 107,211	3 101 556,955
AC14 Acomptes versés		1 414 444,411		1 414 444,411
		7 414 308,601	2 898 107,211	4 516 001,388
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines		996 591,597	818 792,819	177 798,758
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		18 128,495	15 745,202	2 583,293
		1 014 920,092	854 538,041	180 382,051
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 619,880	475 111,920	1 591 287,960
AC32 Autres placements financiers				
AC321 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 677 602,270	80 154,000	9 597 448,270
AC324 Bons et Obligations émis par les entreprises avec liens de participations		14 099 410,000		14 099 410,000
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		10 498 259,690	111 510,147	10 366 729,141
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		154 609 579,400		154 609 579,400
AC334 Autres prêts		5 251 040,648		5 251 040,648
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		8 500 000,000		8 500 000,000
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000
		224 705 511,888	687 016,267	224 018 515,621
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		121 011,611		121 011,611
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		7 118 786,520	161 547,718	6 955 238,782
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		0,000		0,000
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel		0,000		0,000
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		12 546 276,446		12 546 276,446
AC633 Débiteurs divers		18 247,011		18 247,011
		20 004 121,612	161 547,718	19 840 775,874
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avals en banque, CCP, chèques et caisse		14 878 297,196		14 878 297,196
AC72 Charges réparties				
AC721 Frais d'acquisitions répartis		752 275,490		752 275,490
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		7 571 288,759	46 745,126	7 524 543,411
AC733 Autres comptes de régularisation		1 865 142,199		1 865 142,199
AC75 Autres		191 011,628		191 011,628
		25 260 215,272	46 745,126	25 211 469,946
TOTAL ACTIF		278 419 299,465	4 650 154,585	273 789 144,880
				249 698 700,219

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2017 Montant Net	Exercice 2016 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	15 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		10 203 583,737	6 060 708,634
CP4 Autres capitaux propres		752 010,599	2 935 590,599
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice		25 955 594,336	23 996 299,233
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000,000	350 000,000
		350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		227 308 952,487	206 905 433,305
PA330 Provision pour sinistres (vie)		9 438 557,773	7 980 701,728
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		2 608 264,065	3 099 541,167
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
		239 355 774,325	217 985 676,200
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		271 375,291	217 082,054
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		15 263,481	10 783,666
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 940 280,040	3 310 893,463
PA634 Crédoiteurs divers		2 012 560,042	2 246 059,968
		6 239 478,854	5 784 819,151
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 888 297,365	1 581 905,635
		1 888 297,365	1 581 905,635
Total du passif		247 833 550,544	225 702 400,986
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		273 789 144,880	249 698 700,219

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Réserves soumises à un régime fiscal spécial		Résultat de l'exercice	Total
						Réserve spéciale d'investissement	Réserve pour toutes éventualités		
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000	755 241,859	50 000,000	568 187,521	4 687 279,254	1 521 860,000	1 413 730,599	3 459 295,103	27 455 594,336
Affectation résultat 2017		172 964,755			3 186 330,348			-3 359 295,103	0,000
Reclassement					783 580,000	-783 580,000			0,000
Dividendes							-1 400 000,000	-100 000,000	-1 500 000,000
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	928 206,614	50 000,000	568 187,521	8 657 189,602	738 280,000	13 730,599	0,000	25 955 594,336

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2018, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat 2017	7 048 488 790
Résultats reportés 2013 & antérieurs	43 086 864 578
Résultats reportés 2016	93 640 232 383
Total	143 775 585 751
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2017	3 102 000 000

- Suite -

Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	2 815 385 460
Résultats reportés 2013 & antérieurs	40 271 479 118
Report à nouveau 2017	96 586 721 173
Total report à nouveau	136 858 200 291

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,220 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **30 Mai 2018** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté Messieurs Olivier PEQUEUX et Fabrice HEYRIES en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Messieurs Dominique UZEL et Mehdi MASMOUDI .

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Olivier PEQUEUX et Fabrice HEYRIES en qualité d'administrateurs. leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- * Monsieur Charles DE TINGUY
- * Monsieur Olivier DE BAGLION
- * Monsieur Olivier PEQUEUX
- * Monsieur Fabrice HEYRIES
- * Monsieur Habib KARAOULI

En tant qu'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations, leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement et du comité de gestion des risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat :

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Bilan après affectation du résultat au 31/12/2017

(chiffres arrondés en dinars)

ACTIF	au 31/12/2017			au 31/12/2016
	brut:	amortissements et provisions:	net	net:
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	12 522 927	3 835 418	8 687 510	5 015 307
AC13 Fonds commercial				
	12 522 927	3 835 418	8 687 510	5 015 307
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	17 524 028	12 520 393	5 003 635	5 119 679
AC22 Autres installations, outillage et mobilier				
	17 524 028	12 520 393	5 003 635	5 119 679
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	35 367 798	5 996 784	29 371 014	22 696 878
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	28 846 056	4 173 570	24 672 486	18 023 058
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 521 742	1 823 214	4 698 528	4 673 820
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	121 905 765	24 889 231	97 016 534	91 922 659
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	121 905 765	24 889 231	97 016 534	91 922 659
AC33 Autres placements financiers	660 444 805	5 218 700	655 226 105	626 722 017
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	25 205 977	4 554 140	20 651 837	19 857 850
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	598 200 952	650 502	597 550 450	564 663 550
AC334 Autres prêts	14 220 836	14 059	14 206 777	13 504 387
AC336 Autres	22 817 040		22 817 040	28 596 230
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 846 416		4 846 416	4 783 528
	822 564 785	36 104 715	786 460 069	746 125 080
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	9 730 373		9 730 373	9 546 589
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	42 820 906		42 820 906	34 672 036
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	4 003 528		4 003 528	4 847 726
	56 554 807	0	56 554 807	49 066 351
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	248 957 498	52 077 789	196 879 709	122 523 456
AC611 Primes acquises et non émises	21 838 316		21 838 316	21 421 947
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	174 536 304	49 282 838	125 252 465	73 916 969
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	52 583 878	2 794 951	49 788 927	27 184 539
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	11 760 965	5 963 492	5 797 473	3 824 795
AC63 Autres créances	16 720 280	767 205	15 953 075	13 717 891
AC631 Personnel	329 251	368	328 883	231 041
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 897 951		12 897 951	8 239 822
AC633 Débiteurs divers	3 493 058	766 837	2 726 221	5 247 028
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	277 438 743	58 808 486	218 630 257	140 066 142
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	28 460 176		28 460 176	57 863 485
AC72 Charges reportées	11 882 127		11 882 127	5 602 689
AC721 Frais d'acquisition reportés	11 882 127		11 882 127	5 602 689
AC73 Comptes de régularisation Actif	25 183 200		25 183 200	21 592 699
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	23 579 626		23 579 626	20 109 148
AC732 Estimations de réassurance	601 000		601 000	560 050
AC733 Autres comptes de régularisation	1 002 573		1 002 573	923 501
AC74 Ecart de conversion	2 041 051		2 041 051	1 395 294
	67 566 555	0	67 566 555	86 454 167
Total de l'actif	1 254 171 844	111 269 011	1 142 902 833	1 031 846 726

- Suite -

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Bilan après affectation du résultat au 31/12/2017

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES:			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	163 206 621	158 944 152
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	136 858 200	136 727 097
Total capitaux propres après affectation du résultat		325 068 009	320 674 437
PASSIF:			
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA23	Autres provisions	2 785 550	2 370 000
		2 785 550	2 370 000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	105 917 634	75 650 797
PA320	Provision d'assurance vie	46 760 756	43 397 744
PA330	Provision pour sinistres (vie)	9 632 195	9 036 227
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	528 937 890	462 175 681
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	0	10 140
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	10 427 341	11 671 997
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 019 275	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	18 071 121	15 429 187
		720 766 211	617 371 773
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	19 950 379	16 729 192
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 272 753	20 162 776
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	10 047 355	11 215 372
PA63	Autres dettes	28 489 810	31 667 658
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 343 973	4 084 019
PA632	Personnel	5 650 205	6 658 607
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 947 945	6 274 311
PA634	Créditeurs divers	10 547 687	14 650 721
		61 809 918	63 045 807
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif	9 857 556	9 956 946
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	9 857 556	9 956 946
PA72	Ecart de conversion	2 665 209	1 698 571
		12 522 765	11 655 517
Total du Passif		817 834 823	711 172 289
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 142 902 833	1 031 846 726

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES RELATIF AL'EXERCICE 2017**

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Fonds Social	Autres réserves	Autres capitaux propres	résultat reporté	résultat de l'exercice 2017	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	14 745 637	15 428 221	1 926 258	136 727 097	7 048 489	327 883 395
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 14/05/2018				1 000 000	3 102 000		2 946 489	-7 048 489	0
Dividendes distribués							-2 815 386		-2 815 386
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	15 745 637	18 530 221	1 926 258	136 858 200	0	325 068 009

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **vendredi 25 mai 2018**,

Un dividende de 31,236 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **25 mai 2018**.

Les actionnaires auront jusqu'au **24 mai 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions de SICAV obligataires distribuées chez TUNISIE VALEURS.

2018 - AS - 6042

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **vendredi 25 mai 2018**,

un dividende de 89,220 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2018 - AS - 6043

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2018, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter **du jeudi 24 mai 2018** un dividende de **3,683 dinars** par action. Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.

2018 - AS - 6044

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **vendredi 25 mai 2018**,

Un dividende de 3,335 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **25 mai 2018**.

Les actionnaires auront jusqu'au **24 mai 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

2018 - AS - 6045

AVIS DE SOCIETES

Changement de dirigeants

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°12-2005 du 18 mai 2005
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6023

Changement de dirigeants

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

SICAV PROSPERITY informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6024

Changement de dirigeants

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

SICAV TRESOR informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6025

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,775		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,942		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,692		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,074		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,960		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,507		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,503		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,113		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,146		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,595		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,158		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,011		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,192		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,675		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,638		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	565,688		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,423		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,300		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,112		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	118,933		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,446		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	171,855		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,234		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,670		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,398		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,717		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,816		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	118,167		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,112		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2353,899		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,758		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	160,844		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	195,420		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,853		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5380,924		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,878		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,186		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,194		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	129,718		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,061		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1141,979		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,018		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,925		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	110,207
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,541
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,682
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,612
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,937
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,062
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,417
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,812
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,984
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,172
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,164
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,591
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,666
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,439
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,934
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,751
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,966
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,774
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,819
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,985
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,832
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,920
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,626

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,400	10,401
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,440	105,451
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,102	106,117
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,808	106,821
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,621	10,622
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,505	62,946
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,711	105,768
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,599	18,610
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	319,809	319,458
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,933	30,955
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2523,531	2531,394
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	74,956	75,037
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,744	55,737
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,645	116,523
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,645	106,452
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,951	10,948
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,940	11,961
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,399	15,443
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,578	14,593
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	15,953	15,996
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,534	13,558
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	157,362	157,374
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	146,948	147,067
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,660	9,700
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	122,158	122,193
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,603	94,666
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,358	99,264
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,436	99,507
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,142	114,917
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,681	99,818
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,627	10,684
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,419	107,388
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	167,236	167,308
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,987	116,933
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	114,284	114,481
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	120,914	121,932
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,653	217,137
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	193,920	192,493
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	165,138	161,985
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,108	25,149
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,018	153,512
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	120,889	124,207
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9320,057	9302,953
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,261	82,327
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1077,225	1063,093
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6124,087	6142,910
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5460,164	5466,074
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,486	102,557
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,289	127,227
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11967,606	12008,753

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société d'Assurances MAGHREBIA VIE

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Makram GUIRAS.

BILAN ACTIFS AU 31/12/2017

(Chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2017	Montant net au 31/12/2016
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Logiciels et autres actifs incorporels	3.1	228 843	214 814	14 029	14 190
		228 843	214 814	14 029	14 190
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Dépôts et cautionnements	3.2	950	0	950	950
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		866 130	494 707	371 423	335 336
		867 080	494 707	372 373	336 286
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675 000	22 500	652 500	669 375
Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	12 166 050	272 482	11 893 568	7 404 370
Placements dans les entreprises liées et participations					
Partis dans des entreprises liées	3.3.3	5 317 835	281 399	5 036 437	5 103 303
Partis dans les entreprises avec liens de participation	3.3.4	0	0	0	102 298
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.5	31 012 179	970 388	30 041 791	27 893 275
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.6	197 298 887		197 298 887	179 421 188
Avances sur Police vie	3.3.7	726 242		726 242	432 177
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.8	679 016		679 016	737 856
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.9	10 357 564		10 357 564	10 083 441
		258 232 774	1 546 769	256 686 005	231 847 283
<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provisions mathématiques	3.4.1	684 612		684 612	235 240
Provision pour sinistres à payer	3.4.2	504 096		504 096	519 579
		1 188 708	0	1 188 708	754 819
<u>CRÉANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5.1				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directe					
Primes à recevoir	3.5.2	4 763 207	1 211 067	3 552 140	3 780 306
Primes à annuler	3.5.3	-14 825		-14 825	-18 896
Autres créances diverses	3.5.4	477 852	477 852	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		5 914 915		5 914 915	2 024 845
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	0		0	260 023
Débiteurs divers	3.5.6	662 597		662 597	1 215 563
		11 803 746	1 688 919	10 114 827	7 261 842
<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS</u>					
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	3 502 485		3 502 485	3 584 697
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6.2	3 904 687		3 904 687	1 353 405
Charges reportées	3.6.3	64 800		64 800	108 000
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	7 459 894		7 459 894	5 847 018
Autres comptes de régularisation	3.6.5	1 125 757		1 125 757	807 628
		16 057 623		16 057 623	11 700 748
TOTAL DES ACTIFS		288 378 774	3 945 210	284 433 564	251 915 167

BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AU 31/12/2017

(Chiffres arrondis en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	4.1		
Capital social		20 000 000	20 000 000
Réserve Légale		1 337 259	1 000 000
Réserves Facultatives		5 595 437	3 795 437
Autres Réserves		401 350	338 389
Autres capitaux propres		9 299 032	6 749 032
Résultats reportés		2 917	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 635 994	31 882 857
Résultat de l'exercice		7 326 279	6 745 175
Total des capitaux propres avant affectation		43 962 273	38 628 033
Passif	4.2		
Provisions pour autres risques et charges	4.2.1		
Autres provisions	4.2.1.1	99 342	99 342
		99 342	99 342
Provisions techniques brutes	4.2.2		
Provisions mathématiques	4.2.2.1	202 359 435	178 542 873
Provision pour frais de gestion	4.2.2.2	1 150 297	933 612
Provisions pour sinistres	4.2.2.3	14 015 473	13 619 446
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.4	2 724 800	2 119 103
Provisions pour égalisation	4.2.2.5	1 200 000	1 200 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.2.6	10 357 563	10 083 440
		231 807 569	206 498 474
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	652 778	658 617
Autres dettes	4.2.4		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	1 836 121	1 414 381
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	981 409	466 018
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.3	1 831 902	1 290 617
Créditeurs divers	4.2.4.4	2 666 294	2 020 719
		7 315 726	5 191 736
Autres passifs	4.2.5		
Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	595 875	838 966
		595 875	838 966
TOTAL DU PASSIF		240 471 291	213 287 134
Total des capitaux propres et du passif		284 433 564	251 915 167

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2017	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2016
Primes	5.1	50 275 054	- 2 050 519	48 224 535	44 237 911
Primes émises		50 275 054	- 2 050 519	48 224 535	44 237 911
Produits des placements	5.2	15 353 313		15 353 313	13 848 445
Revenus des placements		11 459 829		11 459 829	9 929 525
Autres produits de placements		1 961 249		1 961 249	1 701 984
Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 157 400		1 157 400	1 284 768
Profits provenant de la réalisation des placements		774 835		774 835	932 168
Plus-values non réalisées sur placements	5.3	586 724		586 724	832 147
Autres produits techniques		2 931	-	2 931	1 074
Charges de sinistres	5.4	- 15 072 542	744 009	- 14 328 533	- 12 070 231
Montants payés	5.4.1	- 14 676 515	759 492	- 13 917 023	- 11 694 879
Variation de la provision pour sinistres		- 396 027	- 15 483	- 411 510	- 375 352
Variation des autres provisions techniques		- 24 913 069	449 372	- 24 463 697	- 22 492 588
Provisions mathématiques		- 23 816 562	449 372	- 23 367 191	- 20 973 678
Provisions pour frais de gestion		- 216 686		- 216 686	525 652
Provisions pour égalisation		-		-	150 000
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		- 605 697		- 605 697	- 394 564
Provisions pour contrats en unités de comptes		- 274 123		- 274 123	- 1 499 998
Participation aux bénéfices et ristournes		-	307 457	307 457	187 786
Frais d'exploitation	5.5	- 12 049 537	128 793	- 11 920 744	- 11 220 407
Frais d'acquisition	5.5.1	- 9 663 417		- 9 663 417	- 9 715 633
Frais d'administration	5.5.2	- 2 386 120		- 2 386 120	- 1 595 281
Commissions reçues des réassureurs			128 793	128 793	90 507
Autres charges techniques	5.6	- 751 598		- 751 598	- 829 586
Charges de Placements	5.7	- 2 253 104		- 2 253 104	- 2 480 449
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 1 294 586		- 1 294 586	- 1 265 450
Correction de valeurs sur placements		- 728 566		- 728 566	- 707 324
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 229 952		- 229 952	- 507 675
Moins values non réalisées sur placements	5.8	- 2 384		- 2 384	-
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.9	- 1 787 859	-	- 1 787 859	- 1 520 439
Sous total : Résultat technique		9 387 930	- 420 887	8 967 042	8 493 662

ETAT DE RÉSULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat technique	-	8 967 042	8 493 662
	-		
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		1 787 859	1 520 439
Autres produits non techniques	6.1	26 001	41 200
Autres produits non techniques	-	26 001	41 200
Résultat provenant des activités ordinaires		10 780 902	10 055 301
Impôts sur le résultat	-	3 022 795	2 568 486
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 758 107	7 486 815
Eléments extraordinaires	6.2	431 828	741 640
Résultat net de l'exercice		7 326 279	6 745 175

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31-12-2017

(exprimé en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	42 320 192	38 350 615
Sommes versées pour paiement des sinistres	(13 308 936)	(11 666 401)
Encaissements des primes reçues (acceptations)	0	4 679 189
Décaissements de primes sur les cessions	(368 970)	(506 653)
Commissions versées aux intermédiaires	(2 945 027)	(2 506 400)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(4 031 537)	(4 893 836)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	(39 553 993)	(61 516 036)
Encaissements liés à la cession de placements financiers	29 520 135	43 996 514
Prêts octroyés		
Remboursements de prêts	255 266	158 728
Taxes sur les assurances versées au Trésor	(3 160 246)	(1 622 201)
Produits financiers reçus	231 158	225 892
Autres mouvements	27 034	(17 111)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 985 077	4 682 298
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	(4 434 273)	(67 369)
Encaissements provenant de la cession d'immo corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	(658 125)
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	(450 000)	(2 200 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 884 273)	(2 925 494)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(1 549 522)	(896 736)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 549 522)	(896 736)
Variation de trésorerie	2 551 282	860 068
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	1 353 405	493 337
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	3 904 687	1 353 405

III- ETATS ANNEXES

Annexe N° 8 : Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2017

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585			42 585	28 395	-	8 344				36 739	-	5 845
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	176 981	9 278		186 259	176 981	-	1 094				178 075	-	8 184
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
Total actifs incorporels	219 565	9 278	-	228 843	205 375	-	9 439	-	-	-	214 814	-	14 029
													-
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	576 123	105 524		681 647	319 709	-	58 218				377 927	-	303 720
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	179 821	4 662		184 483	100 900	-	15 881				116 780	-	67 702
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
Total actifs corporels d'exploitation	756 894	110 185	-	867 080	420 608	-	74 099	-	-	-	494 707	-	372 373
													-
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	8 275 000	4 566 050		12 841 050	201 255	-	93 727				294 982	-	12 546 068
3.2 Placements dans les entreprises liées	5 317 835	-	-	5 317 835	-	214 533	-	66 866	-	-	-	281 399	5 036 437
3.2.1 Parts	5 317 835			5 317 835	-	214 533	-	66 866	-	-	-	281 399	5 036 437
3.2.2 Bons et obligations				-	-	-					-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	114 867	-	-	-	-	12 569	-	-	-	12 569	-	-	-
3.3.1 Parts	114 867		114 867	-	-	12 569	-	-	-	12 569	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-

3.4 Autres placements financiers	209 398 450	67 148 794	47 509 937	229 037 308	-	1 651 811	-	463 408	-	1 144 831	-	970 388	228 066 920
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	29 545 086	3 616 687	2 149 594	31 012 179	-	1 651 811		463 408		1 144 831	-	970 388	30 041 791
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	179 421 188	62 969 047	45 091 348	197 298 887	-	-					-	-	197 298 887
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-	-	-					-	-	-
3.4.4 Autres prêts	432 177	563 060	268 995	726 242	-	-					-	-	726 242
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-			-	-	-					-	-	-
3.4.6 Autres	-			-	-	-					-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	737 856		58 840	679 016	-	-					-	-	679 016
3.6 Placements des contrats en UC	10 083 441	707 235	433 112	10 357 564	-	-					-	-	10 357 564
Total placements	233 927 451	72 422 080	48 001 889	258 232 774	201 255	1 878 913	93 727	530 275	-	1 157 400	294 982	1 251 787	256 686 005
Total général	234 903 910	72 541 543	48 001 889	259 328 697	827 239	1 878 913	177 265	530 275	-	1 157 400	1 004 503	1 251 787	257 072 407

Annexe N° 9 : Etat récapitulatif des placements au 31-12-2017

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins- value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 841 050	12 546 068	12 841 050	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 779 957	18 631 871	21 936 761	2 156 803
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	16 550 057	16 446 356	18 189 919	1 639 862
Obligations et autres titres à revenu fixe	197 298 887	197 298 887	205 215 713	7 916 826
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	726 242	726 242	726 242	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	679 016	679 016	679 016	-
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	10 357 564	10 357 564	10 357 564	-
Total	258 232 774	256 686 005	269 946 265	11 713 491
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	256 853 748	255 306 978	268 567 239	11 713 491
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	5 238 860	5 238 860	5 238 860	-

Annexe N° 11 : Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2017

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles	-	289 599	289 599	154 234
1.2 Parts et actions de société immobilière	-		-	-
	-	289 599	289 599	154 234
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	-	6 397 655	6 397 655	121 439
2.2 Emprunts obligataires	-	4 498 842	4 498 842	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	-	1 894 044	1 894 044	490 115
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	-	159 548	159 548	34 576
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-	66 866
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		23 616	23 616	168 669
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	2 040 727	2 040 727	-
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-	
2.9. Autres	-	49 282	49 282	23 816
	-	15 063 714	15 063 714	905 481
3. Autres placements			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	1 193 388
Total	-	15 353 313	15 353 313	2 253 104
Intérêts	-	23 816	23 816	
Frais externes	-	1 242 661	1 242 661	
Autres frais	66 866	919 761	986 627	
Total charges des placements	66 866,116	2 186 237,456	2 253 103,572	

Annexe N° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance VIE

	<u>Total</u>
Primes	50 275 054
Charges de prestations	15 072 542
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	24 913 069
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	584 340
Solde de souscription	10 873 783
Frais d'acquisition	9 082 318
Autres charges de gestion nettes	3 715 886
Charges d'acquisition et de gestion nettes	12 798 204
Produits nets de placements	11 312 351
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	11 312 351
Primes cédées et/ou rétrocédées	2 050 519
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	759 492
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	433 889
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	307 457
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	128 793
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-420 887
Résultat technique	8 967 042
Informations complémentaires	
Montant des rachats	6 147 001
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	231 807 569
Provisions techniques brutes à l'ouverture	206 498 474
<u>A déduire</u>	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	189 165	259 724	506 164	394 564	605 697
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	189 165	259 724	506 164	394 564	605 697
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	120 118 075	135 327 601	150 190 905	168 071 027	190 451 154
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

- La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

- La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

**Annexe N° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie**

	<u>Raccordement</u>	<u>Total</u>
Primes	PRV11	50 275 054
Charges de prestations	CHV11	<15 072 542>
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<24 913 069>
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	584 340
Solde de souscription		10 873 783
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<9 082 318>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<3 715 886>
Charges d'acquisition et de gestion nettes		<12 798 204>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	11 312 351
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		11 312 351
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<2 050 519>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	759 492
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	433 889
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	PRV4 2° Colonne	307 457
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	128 793
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		<420 887>
Résultat technique		8 967 042
Informations complémentaires		
Montant des rachats		6 147 001
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes à la clôture		231 807 569
Provisions techniques brutes à l'ouverture		206 498 474
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2017

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* se présentent comme suit :

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 20 000 000 DT

Siège social : 24 Rue Arabie Saoudite Tunis Belvédère

Président du conseil : Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI

Directeur Général : Monsieur Habib BEN HASSINE

Commissaires aux comptes : Cabinet Makram GUIRAS - C.M.G

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2017 au 31 Décembre 2017, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996, et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Note 2-2-2 : Placements financiers :

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

Les frais de gestion de sinistres,

Les frais d'acquisition,

Les frais d'administration,

Les charges de gestion des placements, et

Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Ils comprennent :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	

Conception & développement	42 584,517	42 584,517	-
Logiciels	186 258,822	176 980,522	9 278,300
Total valeur brute	228 843,339	219 565,039	9 278,300
Amortissements	- 214 814,132	-205 375,478	- 9 438,654
Total valeur nette	14 029,207	14 189,561	- 160,354

3-2 : Les actifs corporels

Ils comprennent :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Aménagements Agencements et Installations	302 762,354	239 250,933	63 511,421
Dépôts et cautionnements	950,000	950,000	-
Matériels de transport	174 585,001	138 085,001	36 500,000
Matériels informatique	204 299,730	198 787,530	5 512,200
Equipements de bureaux	155 290,073	153 888,153	1 401,920
Autres immobilisations	29 192,619	25 932,667	3 259,952
Total valeur brute	867 079,777	756 894,284	110 185,493
Amortissements	- 494 707,220	- 420 608,221	- 74 098,999
Total valeur nette	372 372,557	336 286,063	36 086,494

3-3 : Placements

3-3-1: Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend:

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
LOCAL N°3 MREZGA NABEUL	307 400,000	307 400,000	0,000

LOCAL N°4 MREZGA NABEUL	367 600,000	367 600,000	0,000
Total valeur brute	675 000,000	675 000,000	0,000
Amortissements	-22 500,000	-5 625,000	-16 875,000
Total valeur nette	652 500,000	669 375,000	-16 875,000

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Terrain Rahila	843 840,000	843 840,000	-
Immeuble Rahila	2 756 160,000	2 756 160,000	-
TERRAIN LAC 3	1 963 382,145	-	1 963 382,145
IMMEUBLE LAC 3	4 186 617,855	-	4 186 617,855
TERRAIN BOUMHAL	1 498 000,000	-	1 498 000,000
IMMEUBLE BOUMHAL	918 050,000	-	918 050,000
Acompte sur placements immobiliers	-	4 000 000,000	- 4 000 000,000
Total valeur brute	12 166 050,000	7 600 000,000	4 566 050,000
Amortissements	- 272 482,131	- 195 630,005	- 76 852,126
Total valeur nette	11 893 567,869	7 404 369,995	4 489 197,874

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle notable:

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Maghrebiana financière SICAR	3 117 825,467	3 117 825,467	-

Maghrebica Immobilière	2 200 010,000	2 200 010,000	-
Provision pour dépréciation des titres	- 281 398,826	- 214 532,710	- 66 866,116
Total	5 036 436,641	5 103 302,757	- 66 866,116

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2017 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **66 866 DT** et à **0 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **281 399 DT**.

3-3-4 : Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable, sans en avoir le contrôle ou encore celles avec lesquelles elle réalise des opérations commerciales dont l'importance est significative :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
CODWAY S.A	-	114 867,200	- 114 867,200
Provision pour dépréciation des titres	-	12 569,200	12 569,200
Total	-	102 298,000	- 102 298,000

3-3-5 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2017 de **30 041 791 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2017 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **463 408 DT** et à **1 157 400 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **970 388 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Actions non cotées	4 045 454,457	3 639 933,471	405 520,986
Provisions	- 196 000,515	- 37 951,515	- 158 049,000
Actions cotées	10 416 667,350	11 357 924,514	- 941 257,164
Parts OPCVM	16 550 057,174	14 547 227,897	2 002 829,277
Provisions	- 774 387,716	- 1 613 859,452	839 471,736
Total	30 041 790,750	27 893 274,915	2 148 515,835

3-3-6 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2017 de **197 298 887** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Bons de trésor assimilables	106 123 627,000	90 241 979,918	15 881 647,082
Placements monétaires	26 000 000,000	30 000 000,000	- 4 000 000,000
Emprunts obligataires	65 175 260,000	59 179 208,000	5 996 052,000
Total	197 298 887,000	179 421 187,918	17 877 699,082

3-3-7 : Avances sur polices vie :

Ils comprennent:

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
AVANCE / CONTRATS NGM	511 889,505	315 419,519	196 469,986
AVANCE / CONTRATS	214 352,352	116 757,063	97 595,289

Assurance collective sur la vie			
Total	726 241,857	432 176,582	294 065,275

3.3.8-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2017 de **679 016 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Designation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	679 016,249	737 856,223	- 58 839,974
Total	679 016,249	737 856,223	- 58 839,974

3.3.9- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 357 564 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	3 571 732,299	3 482 465,224	89 267,075
FCP MAGHREBIA MODERE	3 218 107,600	3 096 689,624	121 417,976
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	2 952 396,608	2 900 900,310	51 496,298
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	615 327,920	603 386,238	11 941,682
Total	10 357 564,427	10 083 441,396	274 123,031

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à 684 612 DT.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions mathématiques	684 611,655	235 239,763	449 371,892
Total	684 611,655	235 239,763	449 371,892

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2017 de **504 096 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour sinistres	504 096,065	519 579,148	- 15 483,083
Total	504 096,065	519 579,148	- 15 483,083

3-5 : Créances

3-5-1 : Créances nées d'opérations d'assurance directe :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Primes acquises et non émises	-	-	-
Total	-	-	-

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés.

Les primes à recevoir présentent un solde net de **3 552 140 DT**.

Désignation	31-déc.	Variation
-------------	---------	-----------

	2017	2016	
Quittance vie	4 763 207,312	4 643 465,634	119 741,678
Provisions pour créances sur assurés	- 1 211 067,144	-863 159,260	- 347 907,884
Total	3 552 140,168	3 780 306,374	- 228 166,206

3-5-3 : Primes à annuler

Cette rubrique comprend:

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Primes à annuler	- 14 825,202	-18 895,900	4 070,698
Total	- 14 825,202	- 18 895,900	4 070,698

3-5-4 Autres créances diverses

Le solde net de cette rubrique au 31-12-2017 est nul

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Effets impayés	-	-	-
Chèques impayés	404 871,094	463 840,472	- 58 969,378
Valeurs en contentieux	72 981,205	72 981,205	-
Provisions pour créances douteuses	- 477 852,299	- 536 821,677	58 969,378
Total	-	-	-

3-5-5 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique comprend:

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Etat Impôt Taxe Retenue à la source	-	-	-
Etat Impôt / les bénéfices	-	224 819,142	- 224 819,142
Etat Taxe / C.A.	-	35 204,231	- 35 204,231
Total	-	260 023,373	- 260 023,373

3-5-6 Débiteurs divers

Ils comprennent :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Prêts au personnel F.S	289 099,507	227 993,343	61 106,164
Avance sur salaires	750,000	450,000	300,000
Avance sur 13ème & 14ème	35 350,000	32 350,000	3 000,000
Avance sur 15ème	11 421,538	5 421,538	6 000,000
Avance sur commissions	19 460,001	25 460,001	- 6 000,000
Avance sur commissions agents stagiaires	2 100,000	2 100,000	-
Prise en charge personnel	5 544,702	1 370,490	4 174,212
Débiteurs divers	-	35 712,328	- 35 712,328
Union Financière	266 019,558	880 393,161	- 614 373,603
Compte d'attente	32 851,654	4 311,643	28 540,011
Total	662 596,960	1 215 562,504	- 552 965,544

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Valeurs à recevoir	1 087 760,593	1 970 677,383	- 882 916,790
Chèques à l'encaissement	2 414 724,566	1 614 019,916	800 704,650
Total	3 502 485,159	3 584 697,299	- 82 212,140

3-6-2 : Avoir en banque, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Banques	3 903 164,404	1 352 660,892	2 550 503,512
Caisse	1 522,271	743,876	778,395
Total	3 904 686,675	1 353 404,768	2 551 281,907

3-6-3 : Charges reportées

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	64 800,000	108 000,000	- 43 200,000
Total	64 800,000	108 000,000	- 43 200,000

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Intérêts courus	7 444 093,761	5 766 846,977	1 677 246,784
Loyers courus	-	80 170,888	- 80 170,888
Dividendes à encaisser	15 800,010	-	15 800,010
Total	7 459 893,771	5 847 017,865	1 612 875,906

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Différence sur les prix de remboursement	1 087 578,934	743 967,318	343 611,616
Charges constatées d'avance	38 178,352	63 660,451	- 25 482,099
Total	1 125 757,286	807 627,769	318 129,517

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Capital social	20 000 000,000	20 000 000,000	-
Réserve légale	1 337 258,774	1 000 000,000	337 258,774

Réserves facultatives	5 595 436,609	3 795 436,609	1 800 000,000
Réserves pour réinvestissement exonérés	9 299 032,000	6 749 032,000	2 550 000,000
Prime de scission	-	-	-
Réserves pour fonds social	401 349,832	338 388,751	62 961,081
Autres réserves	-	-	-
Résultats reportés	2 916,708	-	2 916,708
Résultat de l'exercice	7 326 279,479	6 745 175,482	581 103,997
Total	43 962 273,402	38 628 032,842	5 334 240,560

Le résultat de l'exercice 2017 est de 7 326 279,479 DT soit 3,663 DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017,

l'affectation du résultat de l'exercice 2016 est comme suit:

+ Bénéfice 2016	6 745 175,482
+ Report à nouveau antérieur	0,000
Premier reliquat	6 745 175,482
- Réserve légale	337 258,774
Deuxième reliquat	6 407 916,708
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	2 550 000,000
Troisième reliquat	3 857 916,708
- Réserves pour fonds social	55 000,000
Quatrième reliquat	3 802 916,708
- Réserves facultatives (soumises à la RAS)	3 800 000,000
Cinquième reliquat	2 916,708
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	2 916,708
Sixième reliquat	0,000
+ Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	3 314 590,812

Septième reliquat	3 314 590,812
- Dividendes (en franchise de la RAS)	2 000 000,000
Huitième reliquat	1 314 590,812
- Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	1 314 590,812
Neuvième reliquat	0,000

Tableau d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvest exonérés		Réserves facultatives		Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
			En franchise de la RAS	Soumises à la RAS	En franchise de la RAS	Soumises à la RAS					
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	10 000 000	1 000 000	3 152 032	4 577 000	3 314 591	7 950 000	731 961	1 130 553	18 885	0	31 875 022
Augmentation du capital par incorporation des réserves	10 000 000		-980 000			-7 469 154	-731 961	-800 000	-18 885		0
Résultats de l'exercice 2016										6 745 175	6 745 175
+/-Variation Réserves Fonds social								7 836			7 836
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	20 000 000	1 000 000	2 172 032	4 577 000	3 314 591	480 846	0	338 389	0	6 745 175	38 628 033
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19-05-2017		337 259		2 550 000		3 800 000		55 000	2 917	-6 745 175	0
Dividendes distribués					-2 000 000						-2 000 000
Soldes au 31/12/2016 Après affectation	20 000 000	1 337 259	2 172 032	7 127 000	1 314 591	4 280 846	0	393 389	2 917		36 628 033
Résultats de l'exercice 2017										7 326 279	7 326 279
+/-Variation Réserves Fonds social								7 961			7 961
Soldes au 31/12/2017 Avant affectation	20 000 000	1 337 259	2 172 032	7 127 000	1 314 591	4 280 846	0	401 350	2 917	7 326 279	43 962 273

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de la retenue à la source s'élèvent au 31-12-2017 à 3 486 623 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017
Réserves Facultatives	1 314 591

Réserves pour réinvestissement exonérés (*) 2 172 032

Total 3 486 623

(*) Réserves distribuables sous conditions.

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-1-1 : Autres provisions

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions d'ouverture	99 342,360	99 342,360	0,000
Constitution	0,000	0,000	0,000
Reprise	0,000	0,000	0,000
Total	99 342,360	99 342,360	-

4-2-2 : Provisions techniques brutes :

4-2-2-1 : Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques vie correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Les provisions mathématiques vie présentent un solde brut au 31-12-2017 de **202 359 435 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions mathématiques	202 359 435,457	178 542 873,040	23 816 562,417

Total	202 359 435,457	178 542 873,040	23 816 562,417
--------------	------------------------	------------------------	-----------------------

4-2-2-2 : Provision pour frais de gestion

La provision pour frais de gestion est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats « temporaire au décès » qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Elle présente au 31-12-2017 un solde brut de **1 150 297 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour frais de gestion	1 150 297,277	933 611,514	216 685,763
Total	1 150 297,277	933 611,514	216 685,763

4-2-2-3 : Provisions pour sinistres

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 31-12-2017 présente un solde brut de **14 015 473 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour sinistres	14 015 472,750	13 619 446,205	396 026,545
Total	14 015 472,750	13 619 446,205	396 026,545

4-2-2-4 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2017 un solde de **2 724 800 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	2 724 800,216	2 119 102,793	605 697,423
Total	2 724 800,216	2 119 102,793	605 697,423

4-2-2-5 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2017 à une valeur de **1 200 000 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour égalisation	1 200 000,000	1 200 000,000	-
Total	1 200 000,000	1 200 000,000	-

4-2-2-6 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2017 à **10 357 563 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Provisions pour contrats en unités de comptes	10 357 563,183	10 083 440,232	274 122,951

Total	10 357 563,183	10 083 440,232	274 122,951
--------------	-----------------------	-----------------------	--------------------

4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **652 778 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	652 778,042	658 616,557	- 5 838,515
Total	652 778,042	658 616,557	- 5 838,515

4-2-4 : Autres dettes

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **1 836 121 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Commissions à servir	1 836 120,619	1 414 380,914	421 739,705
Total	1 836 120,619	1 414 380,914	421 739,705

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **981 409 DT**.

Désignation	31-déc.	Variation
-------------	---------	-----------

	2017	2016	
Compte courant réassurance générale	981 409,407	466 018,361	515 391,046
Total	981 409,407	466 018,361	515 391,046

4-2-4-3 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique englobe :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Personnel impôts sur le revenu	-	-	-
Retenue à la source	1 418 874,285	193 474,362	1 225 399,923
Taxes d'assurance	-	-	-
TFP	0,001	-	0,001
FOPROLOS	0,006	-	0,006
Charges Patronales Maladie	250 282,217	173 321,244	76 960,973
CNSS	158 343,378	178 035,432	- 19 692,054
Timbre	0,500	-	0,500
Retenue sur salaires prêt Cnss	4 401,832	4 146,051	255,781
Contribution conjoncturelle : loi de finance 2017	-	741 639,888	- 741 639,888
Total	1 831 902,219	1 290 616,977	541 285 ,242

4-2-4-4 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **2 666 294 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer), le solde des comptes des personnels (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Dividendes et tantième à payer	486 680,200	28 202,200	458 478,000
Personnel charges à payer	569 733,766	790 481,631	- 220 747,865
Créditeurs divers charges à payer	995 524,360	655 858,657	339 665,703
Créditeurs divers	47 834,208	32 694,656	15 139,552
Assurances MAGHREBIA	566 521,672	513 482,118	53 039,554
Total	2 666 294,206	2 020 719,262	645 574,944

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **595 875 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Amortissement surcote	591 808,891	822 769,439	- 230 960,548
Produits constatés d'avance	4 066,148	16 196,321	- 12 130,173
Total	595 875,039	838 965,760	- 243 090,721

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **48 224 535 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	

Primes émises et acceptées	51 278 004,020	46 591 079,266	4 686 924,754
Annulations sur exercices antérieurs	- 1 007 020,823	- 788 971,029	- 218 049,794
Variation des primes à annuler	4 070,698	15 168,407	- 11 097,709
Primes cédées	- 2 050 518,568	- 1 579 366,013	- 471 152,555
Total	48 224 535,327	44 237 910,631	3 986 624,696

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **15 353 313 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Revenus des immeubles	289 599,250	141 271,000	148 328,250
Revenus des valeurs mobilières	489 845,997	476 469,616	13 376,381
Revenus des obligations et titres	4 498 842,118	3 791 501,073	707 341,045
Revenus des prêts sur contrats	25 884,223	15 003,881	10 880,342
Revenus des autres placements	1 961 249,212	1 701 984,454	259 264,758
Revenus des dépôts	79 478,276	59 391,685	20 086,591
Revenus des BTA	6 054 043,057	5 439 296,505	614 746,552
Différence sur le prix de remboursement	343 611,616	246 645,674	96 965,942
Gains sur réalisations des placements	429 961,323	685 306,637	- 255 345,314
Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 157 400,405	1 284 768,218	- 127 367,813
Profits de changes réalisés	1 262,189	215,197	1 046,992
Intérêts sur dépôts auprès des cédantes	22 135,687	6 591,385	15 544,302
Total	15 353 313,353	13 848 445,325	1 504 868,028

5-3 : Plus values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde brut de **586 724 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31-déc.	Variation
-------------	---------	-----------

	2017	2016	
Plus-values non réalisées sur placements UC	586 723,635	832 146,642	- 245 423,007
Total	586 723,635	832 146,642	- 245 423,007

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **13 917 023 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Sinistres et capitaux échus	7 752 209,798	6 423 336,158	1 328 873,640
Rachats	3 035 114,791	3 091 025,220	- 55 910,429
Rachat partiel	3 111 886,053	2 138 957,580	972 928,473
Sinistres à la charge des réassureurs	- 759 492,025	- 631 004,973	- 128 487,052
Sinistres acceptés	639 880,138	388 102,877	251 777,261
Frais de gestion de sinistres	137 424,293	284 461,889	- 147 037,596
Total	13 917 023,048	11 694 878,751	2 222 144,297

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde de **9 663 417 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Commissions servies	6 696 197,653	6 219 971,124	476 226,529
Autres frais d'acquisition	2 967 219,154	3 495 661,598	- 528 442,444
Total	9 663 416,807	9 715 632,722	- 52 215,915

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2017 de **2 386 120 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Frais d'administrations	2 386 120,448	1 595 281,314	790 839,134
Total	2 386 120,448	1 595 281,314	790 839,134

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2017 de **751 598 DT**

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Autres charges techniques	751 598,096	829 585,619	- 77 987,523
Total	751 598,096	829 585,619	- 77 987,523

5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **2 253 104 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Frais externes sur immeubles	77 382,179	75 341,127	2 041,052
Frais sur valeurs mobilières	1 165 278,623	1 083 696,622	81 582,001
Dotation aux amortissements des immeubles	76 852,126	68 130,005	8 722,121
Différence sur le prix de remboursement	121 439,370	153 379,101	- 31 939,731
frais interne de gestion de valeur	28 109,509	77 503,562	- 49 394,053
Dotation aux provisions /dépréciation des placements	530 274,585	485 814,821	44 459,764

Intérêts / dépôt réassurance vie	23 815,626	28 908,646	-	5 093,020
Perte / réalisation des placements	229 951,554	507 142,103	-	277 190,549
Pertes de changes réalisées	-	533,344	-	533,344
Total	2 253 103,572	2 480 449,331	-	227 345,759

5-8 : Moins values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde brut de **2 384 DT** et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Moins values non réalisées sur placements UC	2 383,916	-	2 383,916
Total	2 383,916	-	2 383,916

5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Capitaux propres	X	Produits des placements Nets
Capitaux propres + Provisions techniques		

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Produits des placements Bruts	15 353 313,353	13 848 445,325	1 504 868,028
Charges de placements	2 253 103,572	2 480 449,331	- 227 345,759
Produits des placements Nets (a)	13 100 209,781	11 367 995,994	1 732 213,787

Capitaux propres (b)	36 635 993,92	31 882 857,36	4 753 136,563
Provisions techniques (c)	231 807 568,88	206 498 473,78	25 309 095,099
Total [(b x a) / (b + c)]	1 787 858,874	1 520 438,673	267 420,201

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2017 de **26 001 DT**.

Désignation	31-déc.		Variation
	2017	2016	
Autres produits non techniques	26 000,510	41 200,418	- 15 199,908
Total	26 000,510	41 200,418	- 15 199,908

6-2 : Eléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 une contribution exceptionnelle au profit du budget de l'Etat de l'année 2018 a été instituée :

Désignation	31-déc		Variation
	2017	2016	
Contribution conjoncturelle : "loi de finance 2018 "			
Base de calcul	8 636 556,000	9 888 531,841	-
Contribution conjoncturelle	431 827,800	741 639,888	- 309 812,088
Total	431 827,800	741 639,888	- 309 812,088

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2017, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **8 985 077 DT** contre **4 682 298 DT** au 31-12-2016.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2017, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-4 884 273 DT** contre **-2 925 494 DT** au 31-12-2016.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2017, un montant de **-1 549 522 DT** contre **-896 736 DT** au 31-12-2016.

La trésorerie au 31-12-2017 s'élève à **3 904 687 DT** contre **1 353 405 DT** au 31-12-2016 enregistrant une variation de **2 551 282 DT**.

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A. DECOMPTE FISCAL AU 31/12/2017

<u>RÉSULTAT COMPTABLE BRUT</u>	10 349 074
RÉINTÉGRATIONS	1 578 735
1- Charges non déductibles :	420
Taxe de voyage	420
Pertes de change non réalisés	-
2- Provisions :	1 146 487
<u>2-1 Provisions non déductibles</u>	851 748
Provisions pour créances douteuses	494 774
Provisions pour dépréciation des titres non cotés	235 535
Surcote non réalisée	121 439
provision pour annulation de primes	-
<u>2-2 Provisions déductibles</u>	294 739
Provisions pour dépréciation des titres cotés	260 164
Provisions pour dépréciation des OPCVM	34 576

3- Contribution conjoncturelle (5%)	431 828
DÉDUCTIONS	1 756 677
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	576 707
Reprise / prov des titres non cotés	23 189
Reprise / prov des créances douteuses	205 835
Reprise / prov pour annulation de primes	4 071
Prime décote non réalisée	343 612
2- Gains de changes non réalisés	-
Résultat fiscal avant déduction des provisions :	11 351 103
Déduction des provisions dans la limite de 50%	5 675 551
Provisions pour dépréciation des titres cotés	260 164
Provisions pour dépréciation des OPCVM	34 576
Provisions pour créances douteuses	-
Résultat fiscal après déduction des provisions :	11 056 363
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables	919 807
Dividendes	489 846
Plus values de cession des actions cotées	429 961
Intérêts des dépôts en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des revenus réinvestis :	10 136 556
DÉDUCTION POUR RÉINVESTISSEMENTS EXONÈRES	10 136 556
FCPR SAGES TAF	1 000 000
FCPR JASMIN	500 000
BÉNÉFICE IMPOSABLE	8 636 556
BÉNÉFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	8 636 556
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	3 022 795
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE (5%)	431 828
MINIMUM D'IMPÔT (20%)	2 027 311
RÉSULTAT NET	7 326 279

Tableau_ B3 : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques des assurances MAGHREBIA VIE et montants de ces provisions

Au 31/12/2017

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue pour l'admission en représentation	Plus-value latente	% du montant total des P.T
TITRES EMIS PAR L'ETAT	111 373 627,000	114 800 000,000	116 080 913,810	0,000	0,000	111 373 627,000	111 373 627,000	4 714 952,290	48,05%
- BTA 6,9% 05/2022	9 143 940,000	9 100 000,000	9 551 487,400	0,000	0,000	9 143 940,000	9 143 940,000	407 547,400	3,94%
- BTA 5,3% 01/2018	1 473 750,000	1 500 000,000	1 576 015,500	0,000	0,000	1 473 750,000	1 473 750,000	102 265,500	0,64%
- BTA 5,5% 03/2019	17 133 140,000	16 520 000,000	17 125 474,520	0,000	0,000	17 133 140,000	17 133 140,000	0,000	7,39%
- BTA 5,6% 08/2022	23 885 300,000	25 000 000,000	24 169 650,000	0,000	0,000	23 885 300,000	23 885 300,000	284 350,000	10,30%
- BTA 5,75% 01/2021	8 727 000,000	9 000 000,000	9 499 068,000	0,000	0,000	8 727 000,000	8 727 000,000	772 068,000	3,76%
- BTA 5,5% 10/2018	3 992 750,000	4 100 000,000	4 135 895,500	0,000	0,000	3 992 750,000	3 992 750,000	143 145,500	1,72%
- BTA 5,5% 02/2020	1 445 500,000	1 500 000,000	1 559 805,000	0,000	0,000	1 445 500,000	1 445 500,000	114 305,000	0,62%
- BTA 5,5% 10/2020	4 804 000,000	5 000 000,000	4 939 760,000	0,000	0,000	4 804 000,000	4 804 000,000	135 760,000	2,07%
- BTA 6% 04/2023	966 000,000	1 000 000,000	1 009 068,000	0,000	0,000	966 000,000	966 000,000	43 068,000	0,42%
- BTA 6% 04/2024	3 395 400,000	3 500 000,000	3 652 467,000	0,000	0,000	3 395 400,000	3 395 400,000	257 067,000	1,46%
- BTA 6% 01/2024	574 800,000	600 000,000	634 816,200	0,000	0,000	574 800,000	574 800,000	60 016,200	0,25%
- BTA 6,7% 04/2028	4 222 600,000	4 500 000,000	4 421 668,500	0,000	0,000	4 222 600,000	4 222 600,000	199 068,500	1,82%
- BTA 6,3% 03/2026	8 141 200,000	8 900 000,000	8 679 520,300	0,000	0,000	8 141 200,000	8 141 200,000	538 320,300	3,51%
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600,000	1 200 000,000	1 184 541,600	0,000	0,000	1 158 600,000	1 158 600,000	25 941,600	0,50%
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340,000	5 180 000,000	5 126 065,840	0,000	0,000	4 825 340,000	4 825 340,000	300 725,840	2,08%
- BTA 7,5% 07/2032	8 579 900,000	9 100 000,000	9 412 266,500	0,000	0,000	8 579 900,000	8 579 900,000	832 366,500	3,70%
- BTA 6% 06/2021	1 305 450,000	1 350 000,000	1 394 383,950	0,000	0,000	1 305 450,000	1 305 450,000	88 933,950	0,56%
- BTA 6% 06/2023	2 348 957,000	2 500 000,000	2 581 780,000	0,000	0,000	2 348 957,000	2 348 957,000	232 823,000	1,01%
- E.O. NATIONAL 2014-C	5 250 000,000	5 250 000,000	5 427 180,000	0,000	0,000	5 250 000,000	5 250 000,000	177 180,000	2,26%
PLACEMENTS IMMOBILIERS	15 041 060,000	0,000	15 315 401,247	0,000	294 982,131	14 746 077,869	14 046 067,869	274 341,247	6,06%
Terrains et constructions d'exploitation	675 000,000	0,000	675 000,000	0,000	22 500,000	652 500,000	652 500,000	0,000	0,28%
LOCAL N°3 MREZGA NABEUL	307 400,000	0,000	307 400,000	0,000	10 246,667	297 153,333	297 153,333	0,000	0,13%
LOCAL N°4 MREZGA NABEUL	367 600,000	0,000	367 600,000	0,000	12 253,333	355 346,667	355 346,667	0,000	0,15%
Terrains et constructions hors exploitation	12 166 050,000	0,000	12 166 050,000	0,000	272 482,131	11 893 567,869	11 893 567,869	0,000	5,13%
- Terrain.Rahila	843 840,000	0,000	843 840,000	0,000	0,000	843 840,000	843 840,000	0,000	0,36%
- Terrain. LAC III " SIAV"	1 963 382,145	0,000	1 963 382,145	0,000	0,000	1 963 382,145	1 963 382,145	0,000	0,85%
- Terrain. SEDI BOUMHAL	1 498 000,000	0,000	1 498 000,000	0,000	0,000	1 498 000,000	1 498 000,000	0,000	0,65%

- Imm. Khaiereddine Pacha "RAHILA I"	2 756 160,000	0,000	2 756 160,000	0,000	263 760,010	2 492 399,990	2 492 399,990	0,000	1,08%
- Imm. LAC III "SIAV"	4 186 617,855	0,000	4 186 617,855	0,000	8 722,121	4 177 895,734	4 177 895,734	0,000	1,80%
- Imm. SEDI BOUMHAL	918 050,000	0,000	918 050,000	0,000	0,000	918 050,000	918 050,000	0,000	0,40%
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	2 200 010,000	0,000	2 474 351,247	0,000	0,000	2 200 010,000	1 500 000,000	274 341,247	0,65%
* Assurances Maghrebia Immobilière	2 200 010,000	0,000	2 474 351,247	0,000	0,000	2 200 010,000	1 500 000,000	274 341,247	0,65%
ACTIONS COTEES	10 416 667,324	0,000	12 699 274,729	670 686,698	0,000	9 745 980,626	9 745 980,626	2 953 294,103	4,20%
* ADWYA	273 446,197	0,000	339 832,832	0,000	0,000	273 446,197	273 446,197	66 386,635	0,12%
* AMEN BANK	390 763,502	0,000	383 758,596	7 004,906	0,000	383 758,596	383 758,596	0,000	0,17%
* ARTES	345 373,931	0,000	302 562,328	42 811,603	0,000	302 562,328	302 562,328	0,000	0,13%
* ATB	714 316,606	0,000	540 804,733	173 511,873	0,000	540 804,733	540 804,733	0,000	0,23%
* ATB DS 2010	4,044	0,000	0,000	4,044	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00%
* BIAT	312 786,103	0,000	536 810,930	0,000	0,000	312 786,103	312 786,103	224 024,827	0,13%
* BNA	101 460,122	0,000	126 415,170	0,000	0,000	101 460,122	101 460,122	24 955,048	0,04%
* BT	360 646,574	0,000	455 107,580	0,000	0,000	360 646,574	360 646,574	94 461,006	0,16%
* CELLCOM	103 698,000	0,000	29 568,744	74 129,256	0,000	29 568,744	29 568,744	0,000	0,01%
* CIL	70 332,010	0,000	81 371,930	0,000	0,000	70 332,010	70 332,010	11 039,920	0,03%
* CITY CARS	297 996,050	0,000	256 186,674	41 809,376	0,000	256 186,674	256 186,674	0,000	0,11%
* DELICE HOLDING	693 196,870	0,000	801 058,335	0,000	0,000	693 196,870	693 196,870	107 861,465	0,30%
* ENNAKL	256 880,121	0,000	339 159,282	0,000	0,000	256 880,121	256 880,121	82 279,161	0,11%
* ESSOUKNA	286 642,975	0,000	172 721,989	113 920,986	0,000	172 721,989	172 721,989	0,000	0,07%
* EUROCYCLE	210 906,548	0,000	445 447,515	0,000	0,000	210 906,548	210 906,548	234 540,967	0,09%
* GIF	64 615,786	0,000	39 771,900	24 843,886	0,000	39 771,900	39 771,900	0,000	0,02%
* LILAS	166 781,830	0,000	326 618,280	0,000	0,000	166 781,830	166 781,830	159 836,450	0,07%
* MONOPRIX	1 749 089,350	0,000	1 637 646,670	111 442,680	0,000	1 637 646,670	1 637 646,670	0,000	0,71%
* OTH	119 989,889	0,000	199 031,310	0,000	0,000	119 989,889	119 989,889	79 041,421	0,05%
* PGH	257 421,379	0,000	456 848,840	0,000	0,000	257 421,379	257 421,379	199 427,461	0,11%
* SFBT	484 373,594	0,000	1 740 037,097	0,000	0,000	484 373,594	484 373,594	1 255 663,503	0,21%
* SIMPAR	575 765,090	0,000	519 573,096	56 191,994	0,000	519 573,096	519 573,096	0,000	0,22%
* SPDIT	33 133,760	0,000	39 394,212	0,000	0,000	33 133,760	33 133,760	6 260,452	0,01%
* TELNET HOLDING	1 768 971,833	0,000	1 998 141,670	0,000	0,000	1 768 971,833	1 768 971,833	229 169,837	0,76%
* TLS	98 237,170	0,000	73 221,075	25 016,095	0,000	73 221,075	73 221,075	0,000	0,03%
* TUNIS-RE	376 956,983	0,000	381 370,475	0,000	0,000	376 956,983	376 956,983	4 413,492	0,16%
* UIB	302 881,007	0,000	476 813,466	0,000	0,000	302 881,007	302 881,007	173 932,459	0,13%
PARTS DANS LES OPCVM	16 550 057,147	0,000	18 189 918,692	103 701,018	0,000	16 446 356,129	16 446 356,129	1 743 562,563	7,09%

- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	3 864 390,921	0,000	4 374 527,623	0,000	0,000	3 864 390,921	3 864 390,921	510 136,702	1,67%
- FCP MAGHREBIA MODERE	2 712 122,162	0,000	3 023 261,270	0,000	0,000	2 712 122,162	2 712 122,162	311 139,108	1,17%
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	1 096 500,064	0,000	1 108 132,907	0,000	0,000	1 096 500,064	1 096 500,064	11 632,843	0,47%
- FCP BNA SECURITE	1 000 000,000	0,000	1 533 140,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	533 140,000	0,43%
- FCP MAC HORIZON 2022	1 000 000,000	0,000	1 167 170,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	167 170,000	0,43%
- FCP VALEURS INST°	1 000 000,000	0,000	1 098 169,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	98 169,000	0,43%
- FCPR TDF	500 000,000	0,000	426 507,700	73 492,300	0,000	426 507,700	426 507,700	0,000	0,18%
- FCPR TDF II	2 077 000,000	0,000	2 144 849,810	0,000	0,000	2 077 000,000	2 077 000,000	67 849,810	0,90%
- FCPR TDF III	1 000 000,000	0,000	1 000 035,100	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	35,100	0,43%
- FCPR PHENICIA FUND	1 000 000,000	0,000	989 857,000	10 143,000	0,000	989 857,000	989 857,000	0,000	0,43%
- FONDS CAPITALEASE II	1 100 044,000	0,000	1 079 978,282	20 065,718	0,000	1 079 978,282	1 079 978,282	0,000	0,47%
- FONDS CAPITALEASE	200 000,000	0,000	244 290,000	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	44 290,000	0,09%
PARTS DANS LES SICAR	3 117 825,467	0,000	2 836 426,641	281 398,826	0,000	2 836 426,641	2 836 426,641	0,000	1,22%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 117 825,467	0,000	2 836 426,641	281 398,826	0,000	2 836 426,641	2 836 426,641	0,000	1,22%
ACTIONS ET TITRES NON COTES	4 045 454,458	0,000	3 926 708,000	196 000,515	0,000	3 849 453,943	3 849 453,943	77 254,057	1,66%
MAGHREBIA SERVICES	564 867,200	0,000	576 076,000	0,000	0,000	564 867,200	564 867,200	11 208,800	0,24%
ABV	200 000,000	0,000	182 000,000	18 000,000	0,000	182 000,000	182 000,000	0,000	0,08%
SAFI	69 751,515	0,000	60 420,000	9 331,515	0,000	60 420,000	60 420,000	0,000	0,03%
STH EL HAMMAM	2 049 468,993	0,000	2 054 960,000	0,000	0,000	2 049 468,993	2 049 468,993	5 491,007	0,88%
MEDICARS	999 153,000	0,000	830 484,000	168 669,000	0,000	830 484,000	830 484,000	0,000	0,36%
SMU	162 213,750	0,000	222 768,000	0,000	0,000	162 213,750	162 213,750	60 554,250	0,07%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	59 925 260,000	59 925 260,000	61 970 895,189	0,000	0,000	59 925 260,000	59 925 260,000	2 045 635,189	25,85%
- E.O. A BANK 2011	200 000,000	200 000,000	203 208,767	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	3 208,767	0,09%
- E.O. A BANK 2014	3 000 000,000	3 000 000,000	3 187 984,932	0,000	0,000	3 000 000,000	3 000 000,000	187 984,932	1,29%
- E.O. A BANK 2016	1 200 000,000	1 200 000,000	1 209 863,014	0,000	0,000	1 200 000,000	1 200 000,000	9 863,014	0,52%
- E.O. A BANK 2017-1	1 500 000,000	1 500 000,000	1 576 017,123	0,000	0,000	1 500 000,000	1 500 000,000	76 017,123	0,65%
- E.O. A BANK 2017-2	250 000,000	250 000,000	250 318,493	0,000	0,000	250 000,000	250 000,000	318,493	0,11%
- E.O. AIL 2013-1	200 000,000	200 000,000	208 208,219	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	8 208,219	0,09%
- E.O. AIL 2014	560 000,000	560 000,000	577 136,000	0,000	0,000	560 000,000	560 000,000	17 136,000	0,24%
- E.O. AIL 2015-1	750 000,000	750 000,000	773 711,301	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	23 711,301	0,32%
- E.O. AIL 2017-1	700 000,000	700 000,000	718 717,808	0,000	0,000	700 000,000	700 000,000	18 717,808	0,30%
- E.O. AIL 2017-2	750 000,000	750 000,000	750 821,918	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	821,918	0,32%
- E.O. ATL 2011	200 000,000	200 000,000	210 993,151	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	10 993,151	0,09%
- E.O. ATL 2013-1	600 000,000	600 000,000	628 280,548	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	28 280,548	0,26%

- E.O. ATL 2013-2	390 000,000	390 000,000	393 538,849	0,000	0,000	390 000,000	390 000,000	3 538,849	0,17%
- E.O. ATL 2014-3	1 000 000,000	1 000 000,000	1 069 452,055	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	69 452,055	0,43%
- E.O. ATL 2015-1	700 000,000	700 000,000	725 743,699	0,000	0,000	700 000,000	700 000,000	25 743,699	0,30%
- E.O. ATL 2015-2	600 000,000	600 000,000	639 365,753	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	39 365,753	0,26%
- E.O. ATTIJARI BANK 2015	1 200 000,000	1 200 000,000	1 215 083,836	0,000	0,000	1 200 000,000	1 200 000,000	15 083,836	0,52%
- E.O. ATTIJARI BANK 2016	1 600 000,000	1 600 000,000	1 660 010,959	0,000	0,000	1 600 000,000	1 600 000,000	60 010,959	0,69%
- E.O. ATTIJARI BANK 2017	1 000 000,000	1 000 000,000	1 043 972,603	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	43 972,603	0,43%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2012-1	400 000,000	400 000,000	414 892,055	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	14 892,055	0,17%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2013-1	130 000,000	130 000,000	130 972,329	0,000	0,000	130 000,000	130 000,000	972,329	0,06%
- E.O. ATTIJARI LEASING SUB 2014	400 000,000	400 000,000	400 424,658	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	424,658	0,17%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2014-1	960 000,000	960 000,000	1 000 402,849	0,000	0,000	960 000,000	960 000,000	40 402,849	0,41%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2015-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 054 065,753	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	54 065,753	0,43%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2016-1	500 000,000	500 000,000	516 986,301	0,000	0,000	500 000,000	500 000,000	16 986,301	0,22%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2016-2	900 000,000	900 000,000	958 649,178	0,000	0,000	900 000,000	900 000,000	58 649,178	0,39%
- E.O. BH 2016-1	2 000 000,000	2 000 000,000	2 098 219,178	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	98 219,178	0,86%
- E.O. BIAT 2014	2 800 000,000	2 800 000,000	2 806 858,082	0,000	0,000	2 800 000,000	2 800 000,000	6 858,082	1,21%
- E.O. BIAT 2016	2 000 000,000	2 000 000,000	2 064 123,288	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	64 123,288	0,86%
- E.O. BIAT 2017-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 054 345,205	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	54 345,205	0,43%
- E.O. BNA 2017-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 045 300,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	45 300,000	0,43%
- E.O. BNA 2017-2	1 250 000,000	1 250 000,000	1 250 520,548	0,000	0,000	1 250 000,000	1 250 000,000	520,548	0,54%
- E.O. BNA 2016	3 000 000,000	3 000 000,000	3 045 300,000	0,000	0,000	3 000 000,000	3 000 000,000	45 300,000	1,29%
- E.O. BNA FGA 2011	2 000 000,000	2 000 000,000	2 075 079,452	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	75 079,452	0,86%
- E.O. BTE 2011	750 000,000	750 000,000	791 738,014	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	41 738,014	0,32%
- E.O. BTE 2016	1 000 000,000	1 000 000,000	1 070 328,767	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	70 328,767	0,43%
- E.O. BTK 2009	162 500,000	162 500,000	170 521,712	0,000	0,000	162 500,000	162 500,000	8 021,712	0,07%
- E.O. BTK 2012-1	457 200,000	457 200,000	460 830,043	0,000	0,000	457 200,000	457 200,000	3 630,043	0,20%
- E.O. BTK 2014	1 600 000,000	1 600 000,000	1 605 225,205	0,000	0,000	1 600 000,000	1 600 000,000	5 225,205	0,69%
- E.O. CIL 2012-2	240 000,000	240 000,000	253 334,795	0,000	0,000	240 000,000	240 000,000	13 334,795	0,10%
- E.O. CIL 2013-1	600 000,000	600 000,000	602 979,452	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	2 979,452	0,26%
- E.O. CIL 2014	400 000,000	400 000,000	413 334,795	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	13 334,795	0,17%
- E.O. CIL 2015-1	360 000,000	360 000,000	375 014,959	0,000	0,000	360 000,000	360 000,000	15 014,959	0,16%
- E.O. CIL 2016-1	800 000,000	800 000,000	837 643,836	0,000	0,000	800 000,000	800 000,000	37 643,836	0,35%
- E.O. ENDA TAMWEEL	2 500 000,000	2 500 000,000	2 517 835,616	0,000	0,000	2 500 000,000	2 500 000,000	17 835,616	1,08%
- E.O. HL 2013/1	200 000,000	200 000,000	208 620,274	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	8 620,274	0,09%
- E.O. HL 2013/2	400 000,000	400 000,000	424 144,658	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	24 144,658	0,17%

Tunis, le 24 AVRIL 2018

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE. SA

Titre 1 : Rapport sur l'audit des états financiers

Section 1 : Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale du 09 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE. SA**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Section 2 : Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Section 3 : Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Section 4 : Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Section 5 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Section 6 : Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Section 7 : Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Section 8 : Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Section 9 : Autres obligations légales et réglementaires

En application de la circulaire 258 du 02 octobre 2010, du comité général des assurances, entrant dans le cadre de l'article 61 du code des assurances, nous avons fait appel à un actuinaire agréé pour l'audit des provisions techniques et de la politique tarifaire de la société. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société. D'un autre côté les tarifs sont correctement calculés et n'enregistrent pas d'insuffisances.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAKRAM GUIRAS


MAKRAM GUIRAS
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'O.E.C.T

Tunis, le 24 AVRIL 2018

Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE. SA

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a informé d'aucune convention nouvelle entrant dans le cadre des textes sus indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;

- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- Le système d'information.

En contre partie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA SA* un montant forfaitaire annuel de **120.000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits Santé conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a confié par délégation à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la gestion des produits santé. En contre partie, Assurances Maghrebias s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* un montant forfaitaire annuel de **25.000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.3 Conventions entre *Assurances Maghrebias VIE* et *CODWAY S.A* (ex-Maghrebias Services)

La société **CODWAY S.A** (ex-Maghrebias services) a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* avec date d'effet du premier août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique de cette dernière.

En contre partie de ces prestations, **CODWAY S.A** a facturé, en 2017, à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la somme de **19 036 DT HT**.

B.4 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux. Ce contrat de location a pris

effet à partir 01 janvier 2016 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et sera augmenté de 5% tous les ans, à partir du 1er janvier de chaque année. Le loyer relatif à l'année 2017 est fixé à **174 484 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250 m². Le loyer est fixé à **22 312 DT HT**.

B.5 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à **19 584 DT HT**.

B.6 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société Assurances Maghrebria Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contre partie de ces prestations, la Société Assurances Maghrebria Immobilière a facturé en 2017 à Assurances Maghrebria Vie la somme de **24 908 DT HT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

Les émoluments du président du conseil d'administration ont été fixés par le conseil d'administration du 09 juin 2015 et arrêtés au même montant, que ceux du précédent président tels que décidés par les Conseils d'Administration du 30 mai 2011 et du 17 mai 2013.

2. Emoluments du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de **90 000 DT** avec une prime de performance sur objectifs.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

Les émoluments de la Directrice Générale adjointe de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de **70 000 DT** avec une prime de performance sur objectifs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAKRAM GUIRAS


MAKRAM GUIRAS
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'O.E.C.T

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 956.430, un actif net de D : 951.891 et un bénéfice de D : 49.316.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>748 204</u>	<u>405 029</u>
Actions et droits rattachés		565 411	277 729
Obligations et valeurs assimilées		182 793	104 506
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	22 794
Placements monétaires et disponibilités		<u>192 355</u>	<u>103 387</u>
Placements monétaires	5	192 355	103 387
Créances d'exploitation	6	<u>15 871</u>	<u>11 184</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>956 430</u></u>	<u><u>519 600</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 461	2 687
Autres créditeurs divers	8	78	14 373
TOTAL PASSIF		<u><u>4 539</u></u>	<u><u>17 060</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	946 555	498 918
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		5 336	3 622
ACTIF NET		<u><u>951 891</u></u>	<u><u>502 540</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>956 430</u></u>	<u><u>519 600</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	19 491	8 408
Dividendes		15 198	3 431
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 293	4 977
Revenus des placements monétaires	11	3 160	1 699
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 651	10 107
Charges de gestion des placements	12	(15 744)	(8 102)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 907	2 005
Autres charges	13	(800)	(352)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 107	1 653
Régularisation du résultat d'exploitation		(771)	1 969
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 336	3 622
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		771	(1 969)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 838	7 439
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		13 452	(1 744)
Frais de négociation de titres		(5 081)	(1 703)
RESULTAT DE L'EXERCICE		49 316	5 645

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>49 316</u>	<u>5 645</u>
Résultat d'exploitation	6 107	1 653
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 838	7 439
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 452	(1 744)
Frais de négociation de titres	(5 081)	(1 703)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>400 035</u>	<u>219 024</u>
Souscriptions		
- Capital	2 183 185	485 492
- Régularisation des sommes non distribuables	72 840	16 584
- Régularisation des sommes distribuables	10 233	2 002
Rachats		
- Capital	(1 787 315)	(272 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	(67 904)	(12 407)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 004)	(33)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>449 351</u>	<u>224 669</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	502 540	277 871
En fin de l'exercice	951 891	502 540
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 975	2 236
En fin de l'exercice	7 129	3 975
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>133,524</u>	<u>126,425</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,61%</u>	<u>1,73%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 748.204 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		512 013	565 411	59,40%
ADWYA	3 000	15 754	15 963	1,68%
ASSAD	1 000	8 440	8 952	0,94%
ATTIJARI BANK	1 700	48 074	61 914	6,50%
BH	600	10 130	11 131	1,17%
BH NS J01012017	100	1 688	1 855	0,19%
BIAT	485	43 112	58 893	6,19%
CARTHAGE CEMENT	15 000	37 636	35 175	3,70%
CITY CARS	2 000	27 210	20 986	2,20%
EURO-CYCLES	1 070	30 153	28 921	3,04%
OFFICE PLAST	25 000	65 894	81 325	8,54%
ONE TECH HOLDING	794	9 304	10 573	1,11%
SAH	2 492	26 775	39 703	4,17%
SANIMED	5 925	27 018	26 023	2,73%
SFBT	2 000	37 552	39 490	4,15%
SIMPAR	400	16 687	16 976	1,78%
SOMOCER	31 000	35 096	34 720	3,65%
SPDIT-SICAF	1 000	7 485	8 200	0,86%
STAR	150	17 850	14 994	1,58%
TELNET HOLDING	3 500	20 635	20 475	2,15%
UIB	1 300	25 520	29 142	3,06%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		177 153	182 793	19,20%
Obligations des sociétés		80 553	81 890	8,60%
AMEN BANK 2010	1 000	53 310	54 118	5,69%
CHO COMPANY 2009	450	11 250	11 251	1,18%
STB 2010-1	300	15 993	16 521	1,74%

Bons du trésor assimilables		96 600	100 903	10,60%
BTA 6% AVRIL 2023	100	96 600	100 903	10,60%
TOTAL		689 166	748 204	78,60%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	384 790	1 657	18 582	405 029	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	584 746			584 746	
Bons du trésor assimilables	96 600			96 600	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(332 175)			(332 175)	13 065
Obligations	(22 296)			(22 296)	
Titres OPCVM	(22 499)			(22 499)	387
Variation des plus ou moins value latentes			34 838	34 838	
Variation des intérêts courus sur obligations		3 961		3 961	
Soldes au 31 décembre 2017	689 166	5 618	53 420	748 204	13 452

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 192.355 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	191 730	192 355	20,21%
TOTAL	191 730	192 355	20,21%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,11%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 15.871, contre D : 11.184 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cession de titres à encaisser	9 466	4 614
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	6 405	6 570
Total	<u>15 871</u>	<u>11 184</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 4.461, contre D : 2.687 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	3 248	1 798
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 213	889
Total	<u>4 461</u>	<u>2 687</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 78, contre D : 14.373 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Achat de titres à décaisser	-	14 158
Redevance du CMF	78	43
Retenues à la source	-	172
Total	<u>78</u>	<u>14 373</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	498 918
Nombre de parts	3 975
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	2 183 185
Nombre de parts émises	17 394
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(1 787 315)
Nombre de parts rachetées	(14 240)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 838
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 452
Régularisation des sommes non distribuables	2 061
Frais de négociation de titres	(5 081)
Résultat incorporé à la V.L	3 622
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	2 875

Capital au 31-12-2017

Montant	946 555
Nombre de parts	7 129
Nombre de copropriétaires	4

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 19.491, contre D : 8.408 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	15 198	3 431
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	4 122	4 977
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	171	-
TOTAL	19 491	8 408

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 3.160, contre D : 1.699 au 31 décembre 2016 et représente les intérêts des dépôts.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 15.744, contre D : 8.102 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	11 264	4 922
Rémunération du dépositaire et du distributeur	4 480	3 180
Total	<u>15 744</u>	<u>8 102</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 800, contre D : 352 au 31 décembre 2016, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	3,177	2,543	12,277	3,430	3,742
Charges de gestion des placements	(2,208)	(2,038)	(6,474)	(2,387)	(2,711)
Revenus net des placements	0,969	0,504	5,804	1,042	1,031
Autres charges	(0,112)	(0,089)	(0,330)	(0,123)	(0,140)
Résultat d'exploitation (1)	0,857	0,416	5,474	0,920	0,892
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,108)	0,495	(3,616)	-	(0,097)
Sommes distribuables de l'exercice	0,748	0,911	1,858	0,920	0,795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,887	1,871	24,474	2,529	(2,156)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,887	(0,439)	(5,619)	0,933	(1,278)
Frais de négociation de titres	(0,713)	(0,428)	(2,159)	(0,184)	(0,548)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,061	1,004	16,696	3,278	(3,982)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,918	1,420	22,170	4,198	(3,090)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,061	1,004	16,696	3,278	(3,982)
Régularisation du résultat non distribuable	0,289	0,238	(19,570)	(0,000)	0,225
Sommes non distribuables de l'exercice	6,350	1,243	(2,874)	3,278	(3,757)
Valeur liquidative	133,524	126,425	124,271	125,287	121,089
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,70%	1,63%	5,19%	1,94%	2,21%
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,07%	0,26%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,58%	0,73%	1,49%	0,75%	0,65%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.653.103, un actif net de D : 1.628.306 et un bénéfice de D : 87.768.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,51% du total des actifs se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>1 298 630</u>	<u>348 233</u>
Actions et droits rattachés		1 218 555	325 439
Titres des Organismes de Placement Collectif		80 075	22 794
Placements monétaires et disponibilités		<u>322 452</u>	<u>165 230</u>
Placements monétaires	5	322 452	165 230
Créances d'exploitation	6	<u>32 021</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 653 103</u></u>	<u><u>513 463</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 037	2 696
Autres créditeurs divers	8	15 760	8 472
TOTAL PASSIF		<u><u>24 797</u></u>	<u><u>11 168</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 627 300	503 428
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		1 006	(1 133)
ACTIF NET		<u><u>1 628 306</u></u>	<u><u>502 295</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 653 103</u></u>	<u><u>513 463</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>18 125</u>	<u>3 320</u>
Dividendes		18 125	3 320
Revenus des placements monétaires	11	<u>22 670</u>	<u>1 699</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>40 795</u>	<u>5 019</u>
Charges de gestion des placements	12	(29 790)	(6 606)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>11 005</u>	<u>(1 587)</u>
Autres charges	13	(1 522)	(261)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 483</u>	<u>(1 848)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 477)	715
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>1 006</u>	<u>(1 133)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 477	(715)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		79 759	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		7 438	(6 049)
Frais de négociation de titres		(8 912)	(1 837)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>87 768</u></u>	<u><u>3 396</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>87 768</u>	<u>3 396</u>
Résultat d'exploitation	9 483	(1 848)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 759	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 438	(6 049)
Frais de négociation de titres	(8 912)	(1 837)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 038 243</u>	<u>341 648</u>
Souscriptions		
- Capital	3 765 695	463 337
- Régularisation des sommes non distribuables	96 069	2 811
- Régularisation des sommes distribuables	(5 504)	644
Rachats		
- Capital	(2 723 475)	(121 107)
- Régularisation des sommes non distribuables	(91 569)	(4 108)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 973)	71
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 126 011</u>	<u>345 044</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	502 295	157 251
En fin de l'exercice	1 628 306	502 295
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	4 314	1 361
En fin de l'exercice	13 245	4 314
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>122,937</u>	<u>116,433</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,59%</u>	<u>0,77%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.298.630 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 137 873	1 218 555	74,84%
ADWYA	5 909	30 976	31 440	1,93%
ARTES	1 500	13 143	9 291	0,57%
ASSAD	2 800	20 572	25 066	1,54%
ATTIJARI BANK	1 800	50 258	65 556	4,03%
B.N.A	750	7 369	8 795	0,54%
BH	1 000	15 890	18 551	1,14%
BH NS J01012017	204	3 241	3 784	0,23%
BIAT	742	68 305	90 100	5,53%
CARTHAGE CEMENT	20 000	50 155	46 900	2,88%
CITY CARS	2 020	27 454	21 196	1,30%
EURO-CYCLES	1 000	31 450	27 029	1,66%
LES CIMENTS DE BIZERTE	326	842	812	0,05%
OFFICE PLAST	51 152	132 861	166 397	10,22%
ONE TECH HOLDING	3 369	39 991	44 862	2,76%
SAH	5 107	60 065	81 365	5,00%
SANIMED	6 725	30 666	29 536	1,81%
SFBT	4 200	76 994	82 929	5,09%
SIMPAR	300	13 000	12 732	0,78%
SOMOCER	121 000	137 072	135 520	8,32%
STAR	285	36 615	28 488	1,75%
STB	43 415	164 116	155 947	9,58%
TELNET HOLDING	7 600	45 746	44 460	2,73%
TUNIS RE	3 000	24 829	25 029	1,54%
UIB	2 800	56 263	62 770	3,85%
Titres des Organismes de Placement Collectif		79 496	80 075	4,92%
Maxula Placement Sicav	770	79 496	80 075	4,92%
TOTAL		1 217 369	1 298 630	79,75%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,56%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	346 731	1 502	348 233	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 252 559		1 252 559	
Titres OPCVM	90 026		90 026	
Cessions de l'exercice				
Actions	(438 823)		(438 823)	6 985
Titres OPCVM	(33 124)		(33 124)	453
Variation des plus ou moins values latentes		79 759	79 759	
Soldes au 31 décembre 2017	1 217 369	81 261	1 298 630	7 438

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 322.452 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	321 348	322 452	19,80%
TOTAL	321 348	322 452	19,80%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,51%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 32.021, contre un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	32 021	-
Total	32 021	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 9.037, contre D : 2.696 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	6 577	1 806
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 460	890
Total	<u>9 037</u>	<u>2 696</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 15.760, contre D : 8.472 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	147	43
Achats de titres à payer	15 613	8 316
Retenues à la source	-	113
Total	<u>15 760</u>	<u>8 472</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	503 428
Nombre de parts	4 314
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	3 765 695
Nombre de parts émises	32 269
Nombre de copropriétaires nouveaux	43

Rachats effectués

Montant	(2 723 475)
Nombre de parts rachetées	(23 338)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 438
Régularisation des sommes non distribuables	6 845
Frais de négociation de titres	(8 912)
Résultat incorporé à la V.L	(1 133)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(2 345)

Capital au 31-12-2017

Montant	1 627 300
Nombre de parts	13 245
Nombre de copropriétaires	70

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 18.125, contre D : 3.320 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	18 125	3 320
TOTAL	18 125	3 320

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 22.670, contre D : 1.699 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des dépôts à terme	14 020	-
Intérêts des dépôts à vue	8 650	1 699
Total	<u>22 670</u>	<u>1 699</u>

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 29.790, contre D : 6.606 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	21 502	3 639
Rémunération du dépositaire et distributeur	8 288	2 967
Total	<u>29 790</u>	<u>6 606</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 1.522, contre D : 261 au 31 décembre 2016, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	3,080	1,163	3,666	3,264	3,505
Charges de gestion des placements	(2,249)	(1,531)	(3,893)	(3,411)	(3,844)
Revenus net des placements	<u>0,831</u>	<u>(0,368)</u>	<u>(0,226)</u>	<u>0,147</u>	<u>0,339</u>
Autres charges	(0,115)	(0,061)	(0,134)	(0,116)	(0,149)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,716</u>	<u>(0,428)</u>	<u>(0,360)</u>	<u>0,262</u>	<u>0,487</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,640)	0,166	0,009	0,053	0,020

Sommes distribuables de l'exercice	0,076	(0,263)	(0,351)	(0,209)	0,467
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6,022	3,044	3,388	16,845	(4,186)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,562	(1,402)	0,530	(16,499)	(12,912)
Frais de négociation de titres	(0,673)	(0,426)	(0,726)	(0,252)	(0,957)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	5,911	1,216	3,193	0,093	(18,056)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,627	0,787	2,832	(0,169)	(18,543)
Résultat non distribuable de l'exercice	5,911	1,216	3,193	0,093	(18,056)
Régularisation du résultat non distribuable	0,517	(0,060)	(0,699)	0,064	2,182
Sommes non distribuables de l'exercice	6,427	1,156	2,493	0,157	(15,874)
Valeur liquidative	122,937	116,433	115,541	113,399	113,450
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,88%	1,32%	3,40%	3,01%	3,16%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,05%	0,12%	0,10%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,06%	(0,23%)	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 494.566, un actif net de D : 491.929 et un bénéfice de D : 9.842.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 16,26% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>390 308</u>	<u>396 556</u>
Actions et droits rattachés		152 496	181 423
Obligations et valeurs assimilées		237 812	208 191
Titres OPCVM		-	6 942
Placements monétaires et disponibilités		<u>80 404</u>	<u>109 057</u>
Placements monétaires	5	80 404	109 057
Créances d'exploitation	6	<u>23 854</u>	<u>8 760</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>494 566</u></u>	<u><u>514 373</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 595	2 641
Autres créditeurs divers	8	42	16 757
TOTAL PASSIF		<u>2 637</u>	<u>19 398</u>
ACTIF NET			
Capital	9	488 021	490 553
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		3 908	4 422
ACTIF NET		<u>491 929</u>	<u>494 975</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>494 566</u></u>	<u><u>514 373</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>13 206</u>	<u>13 851</u>
Dividendes		5 009	5 046
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 197	8 805
Revenus des placements monétaires	11	<u>1 590</u>	<u>1 693</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>14 796</u>	<u>15 544</u>
Charges de gestion des placements	12	(10 391)	(10 574)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>4 405</u>	<u>4 970</u>
Autres charges	13	(490)	(501)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 915</u>	<u>4 469</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(7)	(47)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>3 908</u>	<u>4 422</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7	47
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 378)	4 211
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		14 140	17 384
Frais de négociation de titres		(835)	(1 151)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>9 842</u>	<u>24 913</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>9 842</u>	<u>24 913</u>
Résultat d'exploitation	3 915	4 469
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 378)	4 211
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 140	17 384
Frais de négociation de titres	(835)	(1 151)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(12 888)</u>	<u>(15 141)</u>
Souscriptions		
- Capital	27 633	31 715
- Régularisation des sommes non distribuables	307	1 112
- Régularisation des sommes distribuables	228	-
Rachats		
- Capital	(40 492)	(46 143)
- Régularisation des sommes non distribuables	(329)	(1 778)
- Régularisation des sommes distribuables	(235)	(47)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 046)</u>	<u>9 772</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	494 975	485 203
En fin de l'exercice	491 929	494 975
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 586	3 697
En fin de l'exercice	3 492	3 586
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>140,873</u>	<u>138,030</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,06%</u>	<u>5,17%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 390.308 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		130 291	152 496	31,00%
ATTIJARI BANK	500	13 982	18 210	3,70%
B.N.A	1 200	12 201	14 071	2,86%
BIAT	150	12 120	18 214	3,70%
EURO-CYCLES	500	6 263	13 515	2,75%
OFFICE PLAST	5 000	14 779	16 265	3,31%
SAH	980	9 129	15 613	3,17%
SFBT	1 000	20 346	19 745	4,01%
STAR	70	10 463	6 997	1,42%
SANIMED	6 800	31 008	29 866	6,07%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		233 287	237 812	48,34%
Obligations de sociétés		86 932	89 141	18,12%
AMEN BANK 2010	500	26 655	27 059	5,50%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	14 284	14 882	3,03%
CHO COMPANY 2009	600	15 000	15 002	3,05%
STB 2008/2	300	15 000	15 677	3,19%
STB 2010-1	300	15 993	16 521	3,36%
Bons du trésor assimilables		146 355	148 671	30,22%
BTA 10-2020 - 5,5%	80	78 056	79 566	16,17%
BTA 10-2020 - 5,5%	70	68 299	69 105	14,05%
TOTAL		363 578	390 308	79,34%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,92%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	362 279	3 906	30 371	396 556	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	171 086			171 086	
Bons du Trésor assimilables	68 355			68 355	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(192 328)			(192 328)	13 987
Obligations	(38 997)			(38 997)	
Titres OPCVM	(6 817)			(6 817)	153
Variation des plus ou moins value latentes			(7 378)	(7 378)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(170)		(170)	
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	363 578	3 736	22 994	390 308	14 140

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 80.404, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%	80 008	80 404	16,34%
TOTAL		80 404	16,34%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			16,26%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 23.854, contre D : 8.760 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cession de titres à encaisser	15 314	-
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	8 540	8 760
Total	<u>23 854</u>	<u>8 760</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 2.595, contre D : 2.641 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	1 723	1 759
Rémunération du dépositaire et distributeur	872	882
Total	<u>2 595</u>	<u>2 641</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 42, contre D : 16.757 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	42	42
Achats de titres à décaisser	-	16 449
Retenues à la source	-	266
Total	<u>42</u>	<u>16 757</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	490 553
Nombre de parts	3 586
Nombre de copropriétaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	27 633
Nombre de parts émises	202
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(40 492)
Nombre de parts rachetées	(296)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 378)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 140
Régularisation des sommes non distribuables	94
Frais de négociation de titres	(835)
Résultat incorporé à la V.L	4 422
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(116)

Capital au 31-12-2017

Montant	488 021
Nombre de parts	3 492
Nombre de copropriétaires	20

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 13.206, contre D : 13.851 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Année 2017	Année 2016
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 009	5 046
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
intérêts	4 567	5 931
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
intérêts	3 630	2 874
TOTAL	13 206	13 851

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.590, contre D : 1.693 au 31 décembre 2016, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 10.391, contre D : 10.574 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	6 884	7 041
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 507	3 533
Total	10 391	10 574

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 490, contre D : 501 au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	486	497
Autres	4	4
Total	<u>490</u>	<u>501</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	4,237	4,335	4,225	6,186	4,463
Charges de gestion des placements	(2,976)	(2,949)	(2,786)	(3,245)	(2,426)
Revenus net des placements	<u>1,261</u>	<u>1,386</u>	<u>1,440</u>	<u>2,941</u>	<u>2,036</u>
Autres charges	(0,140)	(0,140)	(0,131)	(0,168)	(0,125)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,121</u>	<u>1,246</u>	<u>1,309</u>	<u>2,774</u>	<u>1,911</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,013)	(0,046)	(0,709)	(0,099)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,119</u>	<u>1,233</u>	<u>1,263</u>	<u>2,065</u>	<u>1,813</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2,113)	1,174	4,322	11,822	(0,915)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,049	4,848	6,248	8,656	1,162
Frais de négociation de titres	(0,239)	(0,321)	(0,556)	(0,270)	(0,237)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>1,697</u>	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>2,818</u>	<u>6,947</u>	<u>11,323</u>	<u>5,670</u>	<u>(0,402)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,697</u>	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,027	(0,147)	(0,284)	(1,030)	(0,036)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>1,724</u>	<u>5,554</u>	<u>9,730</u>	<u>1,866</u>	<u>(2,349)</u>
Valeur liquidative	140,873	138,030	131,242	120,249	116,318

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,13%	2,19%	2,22%	2,74%	2,08%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,14%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,80%	0,92%	1,00%	1,75%	1,55%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.